

BALISES

Journal des cadres d'Énéo, mouvement social des aînés

Pensions et qualité de vie :
résultats de l'étude d'Énéo de 2017

Numéro

60

Novembre
Décembre
Janvier

2018



SOMMAIRE

ÉDITO	3
PRÉAMBULE	6
MÉTHODOLOGIE	7
Le questionnaire	8
Limites de l'enquête et difficultés rencontrées	8
L'ÉCHANTILLON	9
RESSOURCES	12
Les ressources individuelles	13
Les ressources du ménage	21
LES DÉPENSES DES PENSIONNÉS	22
Le logement	23
La santé	24
Les vêtements et les courses	26
La mobilité	26
Les assurances	27
Évaluation des dépenses totales	28
LA QUALITÉ DE VIE DES PENSIONNÉS	32
Qui possède une réserve d'argent ?	33
Quels sont les domaines de privation ?	34
Le risque d'isolement	34
CONCLUSION	
QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?	35
DES RÈGLES D'OR À DÉFENDRE	39

DANS LE MÊME PANIER ?



1. À l'origine, et comme son nom l'indique, le panier est la corbeille en osier qui est destinée à recueillir ou à présenter du pain. Depuis lors, d'autres aliments sont venus le rejoindre : légumes, volaille, poisson... D'autres matériaux ont aussi été utilisés : plastique, cuir, papier.

Le mot conserve son sens originel : qui n'a un panier à provisions à portée de main ? Aujourd'hui, il peut aussi recevoir une signification moins concrète mais tout aussi réaliste. Il sert à définir l'ensemble des moyens dont dispose effectivement une personne ou une catégorie de personnes. Il cherche à mesurer leurs recettes et leurs dépenses sur une période déterminée, grâce à ces questions de première importance : Quels besoins essentiels le panier, en l'occurrence celui du pensionné, doit-il couvrir ? Quels sont ceux qui, faute de moyens, doivent être sacrifiés ?

Tel est le problème de l'ainé. A raison des activités qu'il a poursuivies pendant sa vie professionnelle, au prorata des revenus qu'il a obtenus et eu égard aux

cotisations qu'il a payées, il bénéficie d'une pension. Mieux : il y a droit – comme le rappelle l'article 23, alinéa 3, de la Constitution – au titre de la sécurité sociale.

Très bien. Mais les revenus différés et, par la force des choses, réduits qui sont alloués sont-ils suffisants pour vivre, sur une période qui se révèle de plus en plus longue, dans des conditions dignes, décentes et pas trop décalées par rapport à celles que l'ainé a connues au cours d'une existence marquée par le travail (et parfois par l'absence de travail) ?

Au regard de la pension, sommes-nous tous « mis dans le même panier » ? Sommes-nous tous égaux devant l'âge ? Le panier des uns n'est-il pas plus fourni que celui des autres ? Et, à vrai dire, celui de certains ne ressemble-t-il pas, bien malgré eux, à un panier percé ?

Ces questions tout à la fois sociales et économiques, pour ne pas dire financières, agitent les esprits. Dans les générations les plus anciennes, elles sont posées avec une certaine inquiétude. Chez les plus jeunes, elles sont envisagées avec une certaine résignation. La solidarité intergénérationnelle, à supposer qu'elle soit supportable financièrement parlant, n'a pas toujours bonne presse. Surtout si nul n'en mesure les effets à court, moyen ou long terme.

2. Fidèle à ses objectifs et à ses méthodes, Énéo a lancé, en 2017, une enquête sur le « panier du pensionné ». À sept ans de distance, il s'est placé dans le sillage d'une première étude qu'il avait diligentée à ce sujet. Graphiques et tableaux à l'appui, le numéro 60 de Balises procure les résultats de ces investigations.

Je veux remercier l'équipe qui a collationné les renseignements, interprété les données chiffrées, esquissé une comparaison avec les résultats de la première vague et formulé de premières conclusions. Philippe Andrianne (Secrétaire politique d'Énéo), Hélène Eraly (Chargée d'étude) et Kusuto Naïto (Coordinateur du service Pension) ont bien travaillé. Grâce à eux, notre mouvement social dispose d'un document sérieux, documenté et actualisé. Je le reconnais. Balises, ce n'est pas une bande dessinée pour adolescents attardés. Ce n'est pas un « flyer » à distribuer sur les places et les marchés. C'est un outil de travail et de réflexion. Les cadres du mouvement et, au-delà d'eux, les responsables politiques, économiques et sociaux – d'où qu'ils viennent et où qu'ils aillent – seront bien inspirés d'en prendre connaissance, de l'analyser à tête reposée et d'en tirer toute conclusion utile.

L'écho que la presse générale et spécialisée a procuré à une première diffusion de ces travaux montre que le sujet en vaut la peine et que l'interrogation qu'ils suscitent habite l'esprit de couches importantes de la population. À un moment où les milieux politiques se saisissent dans un certain désordre de la problématique des pensions et de ses questions annexes, l'étude vient à son heure. Elle met le focus, comme on dit, sur des réalités sociales et humaines que l'on ne saurait passer sous silence.

3. Une précision méthodologique s'impose.

Nous avons voulu explorer le panier du « pensionné ». Pour dire les choses clairement, ce qui nous intéressait en priorité, c'était le pensionné, pas la pension. Même si l'un n'est pas tout-à-fait dissociable de l'autre.

Une personne peut ne recevoir qu'une maigre pension. Mais elle possède une maison, elle peut compter sur la solidarité familiale, elle dispose de sérieuses économies, elle pratique l'autosubsistance alimentaire. Dans ces conditions, elle peut chercher à équilibrer son budget. Une autre personne bénéficie d'une pension plus importante. Mais elle doit payer un loyer, elle ne peut pas compter sur l'aide de son entourage, elle n'a pas d'épargne, elle doit se procurer à prix cher ses moyens de subsistance. Dans ces conditions, elle risque de se trouver dans une situation plus inconfortable.

Il n'est pas commode d'objectiver des situations qui peuvent toutes paraître particulières. Le montant brut de la pension n'est que l'un des paramètres de l'analyse. A cet égard, les enquêtes et les entretiens qu'Énéo a mené, pour une part sur le terrain et en contact direct avec les personnes concernées, apportent une plus-value qu'une étude purement statistique ne saurait procurer.

Pour paraphraser l'Évangile de Matthieu, « l'homme (mais aussi la femme) ne vit pas que de pain ». Il dispose d'autres produits dans son panier. Le pensionné, lui aussi, ne vit pas que de la pension. Il peut trouver d'autres satisfactions, y compris financières, ailleurs. Il ne faut pas tirer argument de cette réalité pour mettre en cause une forme essentielle de solidarité ou pour diminuer de manière drastique les prestations sociales. Il faut, par contre, accepter d'envisager les situations dans leur diversité et, est-il besoin de l'ajouter, dans leur complexité. Il faut se donner pour objectif d'humaniser et de contextualiser l'approche des pensions.

Cette approche fait partie de l'ADN d'un mouvement social comme le nôtre.

4. Énéo devra tirer les leçons politiques, dans le bon sens du terme, des analyses qu'on va lire. Il ne m'appartient pas de dégager dès à présent ces conclusions. Je ne peux cependant m'empêcher de faire un constat, de l'assortir d'un commentaire et d'esquisser une suggestion.

Le constat ?

L'on a coutume de dire que le pensionné bénéficie, au moment où il cesse ses activités, d'une pension. Celle-ci serait comme le fronton d'un temple grec. Elle reposerait sur des piliers. Trois, en réalité : légal, extralégal et individuel.

Je n'ai jamais compris le sens de cette présentation imagée. En tout cas, je me dis qu'elle ne correspond pas aux réalités actuelles. Nombre de pensionnés ne s'inscrivent pas, par exemple, dans les schémas du deuxième et du troisième piliers. Pour le surplus, les colonnes du temple ne sont pas de même grandeur. Comment soutenir le fronton au départ d'une situation aussi déséquilibrée ?

Mieux vaudrait dire qu'il y a une pension de base (pour tous), qu'une pension complémentaire existe (pour certains) et qu'à titre subsidiaire, une pension peut être constituée par le biais de l'épargne (en réalité, pour ceux qui en ont eu les moyens au cours de leur carrière professionnelle). Ce ne sont pas des piliers, ce sont des couches superposées. Elles ne sont pas de la même ampleur. Et elles ne s'additionnent pas pour tout le monde. Pourquoi occulter, comme on le fait dans tant de discours politiques, cet élément non négligeable d'inégalité ?

Le commentaire ?

La pension de base (dite légale) a tendance à se réduire. Les enquêtes menées en 2010 puis en 2017 montrent que la situation d'ensemble ne cesse de se dégrader, même si des efforts ont été récemment accomplis pour revaloriser légèrement les petites pensions. L'explication est simple : le montant de la pension évolue aujourd'hui en fonction de l'indice santé. Mais ce dernier croît moins vite que l'indice à la consommation.

Autrement dit, à moyens constants, les besoins sont, chaque jour, moins satisfaits.

Je traduis : consciemment ou inconsciemment, chacun est amené à procéder à des coupes plus ou moins sensibles dans ses dépenses. L'enquête le montre de manière lumineuse. Des domaines, comme ceux des soins annexes, des services paramédicaux et des loisirs sont affectés en première ligne. Le constat n'est pas nouveau. Se nourrir et nourrir les siens plutôt que d'acheter une paire de lunettes... D'un côté, je me félicite du sens social qu'affichent nos contemporains. Mais, d'un autre, je me déssole de constater qu'ils n'ont pas vraiment le choix. Et qu'ils sont obligés de se priver de services qui, dans la société moderne, peuvent apparaître comme de première nécessité.

La suggestion — qui n'a pas le mérite de l'originalité — ? À mon sens, la pension légale n'est pas un pilier comme les autres. C'est un socle. Elle peut recevoir des compléments. Mais elle ne peut pas se réduire au point de devenir l'accessoire d'autres avantages financiers. Il faut la préserver en valeur réelle. Il faut la renforcer. À nos dirigeants de faire les choix qui permettront d'atteindre cet objectif. Le premier pilier, s'il faut continuer à l'appeler ainsi, doit avoir la priorité, y compris financière.

5. L'on prête à Brillat-Savarin cet aphorisme : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es ». Énéo, lui, nous dit : « Dis-moi ce que tu as dans ton panier. Je ne te dirai pas comment tu vis. Tu le sais mieux que moi. Mais je te dirai comment tu pourrais mieux vivre si, ensemble, nous prenons la peine de reconditionner le contenu du panier ».

Sans faire du misérabilisme et sans tomber dans le populisme, il sera permis à Énéo d'ajouter : « Si ton panier se rétrécit, si tu privilégies, comme il se doit, l'essentiel — qui, dans beaucoup de cas, est aussi le minimum —, il y a fort à parier que ce travail sélectif t'amènera à sacrifier ce qu'un peu de répit et de confort aurait pu t'offrir ».

Un mouvement social comme Énéo se soucie, et c'est bien normal, des intérêts moraux et matériels de ses membres. Aux princes qui nous gouvernent, le mouvement est amené à dire ceci - en toute modestie mais avec conviction et détermination - : « Nous ne vous demandons pas de nous offrir l'occasion de rêver en technicolor ou de nous évader un instant d'un environnement trop pesant ou trop contraignant. Nous n'avons besoin ni de strass ni de paillettes. Nous réclamons notre dû. En sachant que rien n'est facile et que les moyens restent limités. Mais, c'est un minimum, prenez conscience des réalités que nous, les pensionnés, sommes amenés à connaître. Nous sommes conscients des difficultés budgétaires que la Belgique est appelée à connaître. Mais pourquoi accepterions-nous sans sourciller une nette dégradation de nos conditions de vie ? ».

L'enquête de 2017 doit nous aider à ouvrir les yeux : les nôtres et ceux des autres.

Francis Delpérée, Président fédéral d'Énéo

PRÉAMBULE



En 2011, l'UCP (Union Chrétienne des Pensionnés), mouvement social des pensionnés sortait une étude sur le niveau de vie des retraités sur base de chiffres recueillis en 2010 et publiés dans un numéro Balises de 2011¹. Les revenus de pensions et autres étaient comparés aux frais de la vie encourus dans une tentative d'évaluation de la qualité de vie des aînés.

Sept ans plus tard Énéo, le mouvement social des aînés, a souhaité mener la même enquête. L'objectif principal de notre travail est de mettre en parallèle les ressources et les dépenses des pensionnés, et de voir où se situent les restrictions qu'ils s'imposent. La référence aux seuils de pauvreté par rapport aux ressources n'est qu'un parallèle à ce travail.

Une remarque formulée lors de la première étude résidait dans le fait que les répondants étaient très majoritairement membres de l'UCP. Ce faisant, l'échantillon pouvait être biaisé par la typologie socio-économique de l'association. Pour tenter d'y pallier, la présente étude a été étendue à d'autres associations (CSC Séniors, Vie Féminine, les Equipes Populaires) dont certaines sections ont invité leurs membres à participer et ont recruté des enquêteurs.

D'autres associations d'éducation permanente ont aussi accepté de relayer l'information et de renvoyer vers le site de l'étude pour des réponses en direct.

Nous serons cependant prudents sur la représentativité de notre échantillon dans l'étude dont nous évoquons les biais possibles dans l'exposé de notre méthodologie.

Précisons aussi que les données recueillies ne sont pas impactées, ou alors à la marge, par les récentes mesures modifiant les pensions dont les effets se feront sentir d'ici quelques années. Or, nos analyses nous font penser que ces mesures déprécieront encore la situation des aînés.

Merci donc :

- Aux enquêteurs et encodeurs volontaires ;
- À Vie Féminine, aux équipes populaires et à CSC Séniors pour leurs contributions ;
- Au service R&D de la Mutualité Chrétienne qui nous a épaulé.

¹ Balise n° 35 « Pension et niveau de vie » : http://www.eneo.be/images/balises/Balises_35.pdf



MÉTHODOLOGIE

Avec cette enquête, nous souhaitons donner une image de la réalité financière vécue par les pensionnés en 2017 et la comparer avec celle des pensionnés de 2010 (résultats de 2010, étude de 2011). Nous avons donc choisi une méthode quantitative pour évaluer les ressources et les dépenses des pensionnés wallons et bruxellois sur l'année 2017.

Notre enquête s'est tenue d'avril à juillet et était destinée à toutes les personnes en âge de toucher une pension légale ou une pension anticipée. Nous n'avons donc pas tenu compte des personnes se trouvant dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC). Au total, nous avons récolté 415 questionnaires valides, et disposons donc des données pour 415 ménages.

LE QUESTIONNAIRE

Nous avons construit notre questionnaire sur base de la version réalisée en 2010 afin d'établir certaines comparaisons. Cette année nous y avons ajouté la possibilité pour un ménage comportant deux pensionnés de répondre au questionnaire et d'indiquer les données de ressources des deux personnes. Il y avait donc une partie des ressources réservée à la « Personne 1 (P1) », dont les questions ont été dupliquées dans une deuxième partie pour la « Personne 2 (P2) ». Ainsi, aux 415 ménages (P1) qui ont participé à l'enquête, il faut ajouter 150 personnes pensionnées (P2) au sein d'un ménage qui ont également accepté de donner leurs ressources personnelles. Ce qui fait un total de 565 répondants pour les questions de ressources. Cela nous permet d'élargir le nombre de répondants en ce qui concerne l'évaluation des montants de pensions et d'éventuels revenus individuels additionnels.

Notre questionnaire a été corrigé, complété, affiné et validé par un comité de pilotage constitué de la CSC Seniors, de Vie Féminine et d'Énéo. Nous avons en outre reçu un grand soutien de la part du service Recherche et Développement de la Mutualité chrétienne pour l'élaboration du questionnaire et pour le traitement des données et l'analyse des résultats. Le questionnaire était accompagné d'un guide d'aide pour expliquer les termes techniques et le type de réponses attendues, lorsque cela nous semblait nécessaire.

Notre questionnaire se composait de quatre parties :

- La première partie « **ressources individuelles** » consistait à établir le profil sociodémographique (ancienne profession, niveau d'étude, âge...) du pensionné et à évaluer ce qu'il possède comme autres sources éventuelles de revenus;
- Dans la deuxième partie, « **ressources du ménage** », nous cherchions à évaluer le niveau de vie du ménage du pensionné. Nous y avons notamment demandé une estimation des revenus nets du ménage;
- Nous avons ensuite voulu évaluer les dépenses du ménage dans son ensemble, c'est pourquoi la troisième partie — « **dépenses du ménage** » — ne faisait pas la distinction entre les dépenses individuelles et les dépenses collectives. Plusieurs thèmes y ont été abordés : le logement, la santé, la mobilité, les assurances, les impôts, les vêtements et l'alimentation. Nous n'avons pas pris en compte les activités à caractère culturel, les activités sportives et les autres types de loisirs. Nous avons dû faire ce choix pour des raisons de simplification du questionnaire. En effet, demander aux répondants d'effectuer une

estimation des frais en matière de culture n'aurait fait qu'accentuer la complexité du questionnaire qui comportait déjà beaucoup de questions techniques. Nous avons donc choisi de ne conserver que les dépenses de « première nécessité » pour vivre. Pour autant, l'accès à la culture, la participation sociale et citoyenne et l'investissement dans des activités sportives font partie de nos priorités dans nos engagements politiques;

- Dans la quatrième et dernière partie, nous avons évalué la situation des ménages en termes de **qualité de vie** en cherchant à mettre en évidence les domaines de privation dont certains pensionnés sont victimes. Nous avons cherché également à évaluer le risque d'isolement des répondants.

LIMITES DE L'ENQUÊTE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La principale difficulté de notre enquête fut de trouver des volontaires disponibles pour assumer la diffusion et la passation du questionnaire, ainsi que l'encodage des réponses. Or la rencontre en face à face était d'autant plus importante que le questionnaire était technique et touchait à des questions sensibles, susceptibles de refroidir certaines bonnes volontés. Ainsi, dans la majorité des cas il ne s'agit pas de données exactes mais d'estimations. Pour élargir notre base de données, nous avons également proposé une version en ligne du questionnaire. Mais y répondre représentait un investissement important de la part des répondants, car il était technique et demandait des réponses complexes, ce qui a découragé un grand nombre de personnes. Nous n'avons en outre pas rendu toutes les questions obligatoires. Nous n'avons donc, pour certaines questions, pas suffisamment de répondants pour pouvoir établir des généralisations. Lorsque cela était possible, nous avons confronté nos résultats à ceux d'autres enquêtes réalisées en Belgique.

Par ailleurs, certaines questions auraient mérité d'être affinées, en tenant compte notamment des dépenses en matière de loisirs culturels et sportifs, comme nous l'avons déjà dit. Nous avons également tenté de prendre en compte un maximum de situations de vie, comme le fait d'habiter en colocation ou d'avoir à charge plusieurs personnes, mais les données récoltées n'étaient pas suffisantes pour nous permettre d'établir des distinctions entre les ménages d'une, de deux ou de plus de personnes. Par la suite, nous distinguerons donc deux situations de vie : les personnes isolées et les ménages constitués d'un couple.



L'ÉCHANTILLON

Nous avons donc récolté 415 questionnaires valides – contre 366 questionnaires valides lors de la dernière étude – soit une augmentation de 13 %, malgré la complexité du questionnaire. Le nombre des répondants « P1 » s’élève à 415, et 150 pour les répondants « P2 », ce qui fait un total de 565 individus.

Répartition en fonction des répondants (« P1 » ou « P2 ») et du sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
“P1”	203 (48%)	212 (52%)	415 (100%)
“P2”	46 (31%)	104 (69%)	150 (100%)
Total	249 (44%)	316 (56%)	565 (100%)

Parmi nos répondants « P1 » (considérés de facto comme personnes de référence du ménage), 52% sont des femmes et 48% sont des hommes. La répartition est pratiquement identique par rapport à l’étude précédente (53% de femmes et 47% d’hommes). Cette répartition « 52/48 » des pensionnés s’observe également dans les statistiques du SPF.

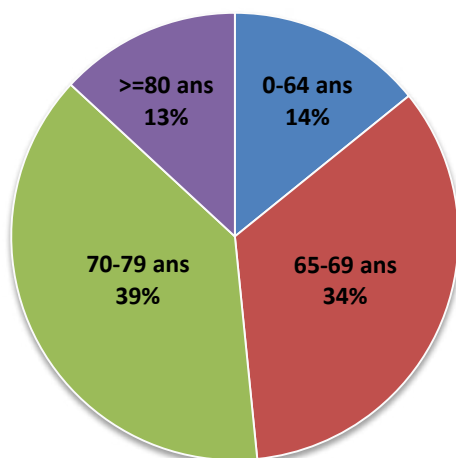
Pour les répondants « P2 », les répondants féminins sont plus nombreux en terme relatif par rapport à la distribution du groupe « P1 ». En additionnant les « P1 » et « P2 », la répartition s’élève à 44% de répondants masculins et 56% de répondants féminins.

Répartition géographique des répondants

	Nombre de questionnaires	%	% en 2011	% population 60+ en 2017 (par rapport au total Wallonie et Bruxelles)
Brabant wallon	96	23,1	8,2	9,0
Bruxelles	21	5,1	12	19,3
Flandre	3	0,7	1,9	-
Hainaut	128	30,8	44,3	30,1
Liège	97	23,4	10,9	24,8
Luxembourg	36	8,7	10,9	5,8
Namur	34	8,2	10,6	11,0
Total	415	100,0		

Au niveau de la répartition géographique, ce sont les répondants de la province du Hainaut qui sont les plus nombreux, avec une proportion s’élevant à 30,8%, bien que nous observions tout de même une baisse de plus de 10% par rapport à 2010. Le Brabant wallon voit en revanche le nombre de ses répondants augmenter de 15% par rapport à l’enquête précédente. Les répondants de la province de Liège ont également été plus nombreux. La participation était par contre moins importante à Bruxelles (5% au lieu de 12%).

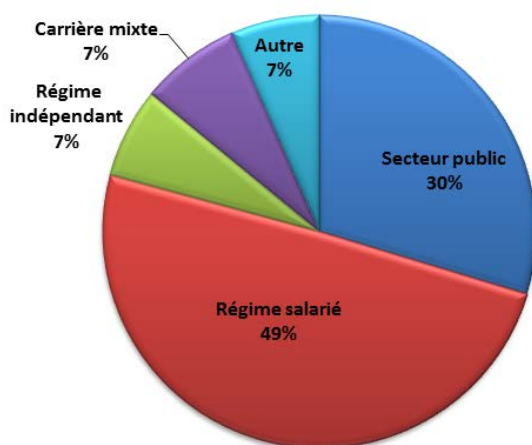
Répartition selon les âges



La majorité des répondants (« P1 » et « P2 ») se situent entre 65 et 79 ans. Par rapport à l'étude précédente, la représentation du groupe d'âge 65-69 ans est encore plus importante (34% au lieu de 27,6%), et nous observons par ailleurs une très légère diminution des répondants âgés de moins de 64 ans (16,4% dans l'étude précédente).

Par rapport à la question « À quel âge votre pension légale a-t-elle pris cours ? », l'âge moyen s'élève à 62,4 ans tant pour les répondants « P1 » que pour les répondants « P2 ». Les données les plus récentes en matière d'âge moyen de sortie de la vie active datent de 2010 et ne permettent pas de mesurer correctement l'impact de la réforme mais l'âge moyen est plus élevé par rapport à celui de 2010 (59,6 ans)¹.

Répartition selon les régimes de pension



Selon le résultat, 49% de nos répondants dépendent du régime salarié (47% en 2010), 30% du secteur public (27% en 2010) et 7% du régime indépendant (7,4% en 2010). Quant à la carrière mixte, 7% des répondants la représentent (12,6% en 2010).

Selon les dernières statistiques disponibles pour les trois régimes, les pensionnés du secteur public représentent 17,4% des pensionnés, 64,4% pour le régime salarié et 18,2% pour les indépendants.

Comme la dernière fois, notre échantillon est caractérisé par une **présence relativement importante des pensionnés qui ont une pension du régime secteur public**. Selon les statistiques existantes, le pourcentage de pensionnés qui ont connu une carrière mixte s'élève à environ 23%. Notre échantillon est donc également caractérisé par une sous-représentation de cette catégorie (ce fut déjà le cas pour l'étude précédente).

Composition des ménages

	Nombre	En %
Je vis avec d'autre(s) personnes(s)	40	9,6
Je vis en couple	197	47,5
Je vis seul(s)	178	42,9
Total	415	100

Enfin, concernant la composition des ménages, 47,5% des répondants « P1 » vivent en couple et 42,9% comme personne isolée. La répartition était respectivement de 48% et de 52 % pour l'étude précédente.

¹ SPF emploi : <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=21166#AutoAncher1>



RESSOURCES



LES RESSOURCES INDIVIDUELLES

Montants médian et moyen nets pour les pensions légales (en €)

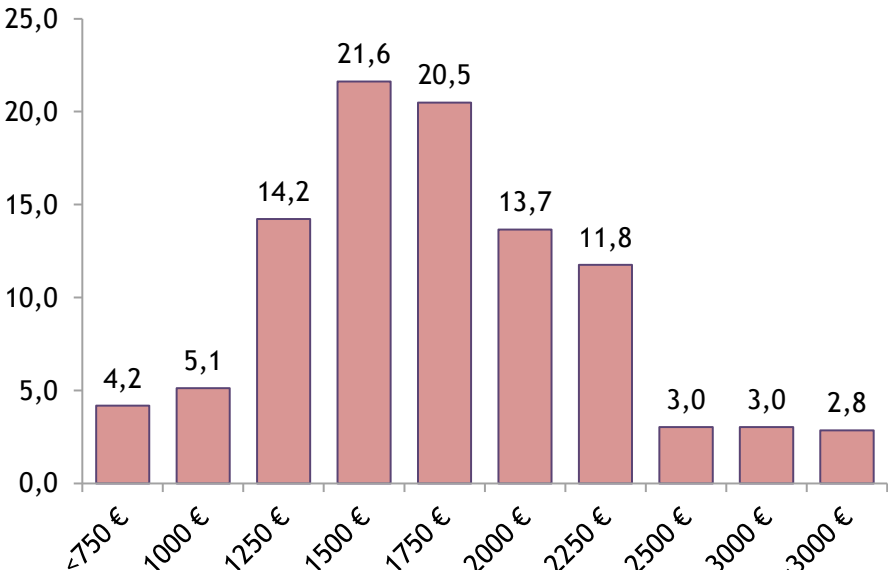
	Médian	Moyenne
«P1»	1540	1646
«P2»	1458	1445
Total	1521	1600
Personne isolée	1439	1476

Les montants médian¹ et moyen ne sont pas ici des montants individuels stricto sensu, dans le sens où plusieurs situations de ménages «se cachent» derrière la catégorie «P1», ils concernent donc les montants de ménages composés d'une personne isolée ou de plusieurs personnes.

La pension médiane et la pension moyenne, en agrégeant les répondants «P1» et «P2», s'élèvent respectivement à 1521 euros et 1600 euros. Ces montants semblent bien refléter la réalité si on se réfère à l'analyse effectuée par l'Institut pour un développement durable au mois de septembre 2017 « Vers un même régime de pensions pour tous ? »².

En effet, selon cette analyse, le montant moyen des pensions légales en 2017 s'élève à 1583 euros. L'analyse précise qu'il s'agit d'un montant brut, et nous pouvons considérer que les montants médian/moyens issus de notre enquête corroborent bien des statistiques plus larges en tenant compte des spécificités sociodémographiques de nos répondants.

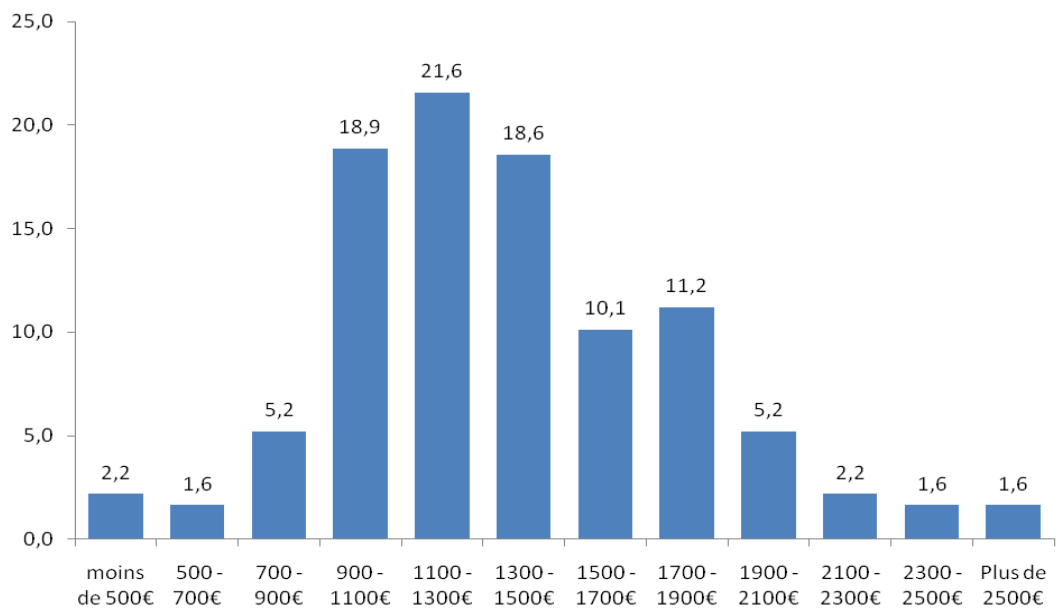
Montant mensuel net en fonction des groupes de montants



¹ La médiane est une valeur qui sépare la série étudiée (notre échantillon en l'occurrence) en deux parties contenant chacune le même nombre de personnes. La moyenne

² IDD : <http://www.iddweb.eu/docs/refpens.pdf>

Distribution de l'étude précédente



La distribution de notre échantillon est quasi identique par rapport à l'étude précédente, mais celle de la nouvelle étude n'est plus caractérisée par une distribution bipolaire (deux « pics ») comme c'était le cas pour la précédente. La tranche de « 1250-1500 € » est la tranche la plus importante pour notre échantillon, mais les tranches inférieure (1000-1250 €) et supérieures (1500-1750 €, 1750-2000 € et 2000-2250 €) présentent des pourcentages plus importants qu'en 2010.

En ce qui concerne la distribution des pensions légales en fonction du sexe et de la tranche de montants, nous retrouvons le même phénomène que lors de l'étude précédente. La courbe atteint plus rapidement son sommet chez les femmes (1250-1500 euros) par rapport à celle des hommes (1500-1750 euros). Les pourcentages sont plus élevés dans les montants inférieurs chez les femmes et vice versa.

Montants selon le sexe

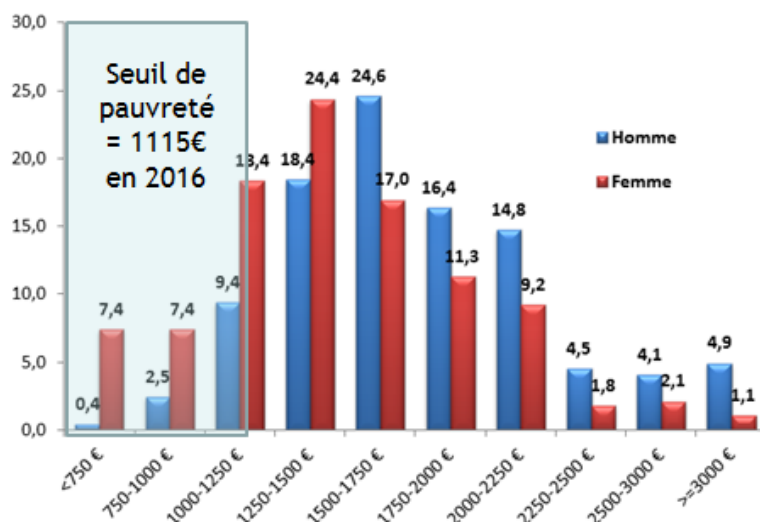
Montant median	Hommes	Femmes	Ensemble
P1	1692	1407	1540
P2	1238	1535	1458

Et quand nous y superposons le seuil ou le risque de pauvreté¹ pour un isolé, cela confirme un constat lancinant des organisations féministes : ce sont davantage les femmes qui sont exposées à des difficultés financières².

¹ Selon le SPF économie, « le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle. Pour SILC 2016, cela correspond au calcul suivant : 60% de 22 295 euros par an équivaut pour une personne isolée à un seuil de 13 377 euros par an, soit 1 115 euros par mois. Pour obtenir le seuil de pauvreté des ménages, il ne suffit pas de multiplier ce chiffre par le nombre de membres du ménage. Partant du principe que les membres d'un ménage partagent les charges et les dépenses, un deuxième adulte dans un ménage se voit appliquer un facteur de 0,5 dans le calcul du seuil de pauvreté et les enfants (<14 ans) un facteur de seulement 0,3. Le seuil de pauvreté d'un ménage composé de deux adultes et de deux enfants se calcule donc en multipliant le seuil des personnes isolées par un facteur 2,1 ((13 377 euros *2,1)/12 = 2 341 euros par mois). Ce facteur de 2,1 s'obtient en attribuant un « poids » de 1 au chef de famille, de 0,5 au deuxième adulte du ménage et de 0,3 à chacun des enfants. »

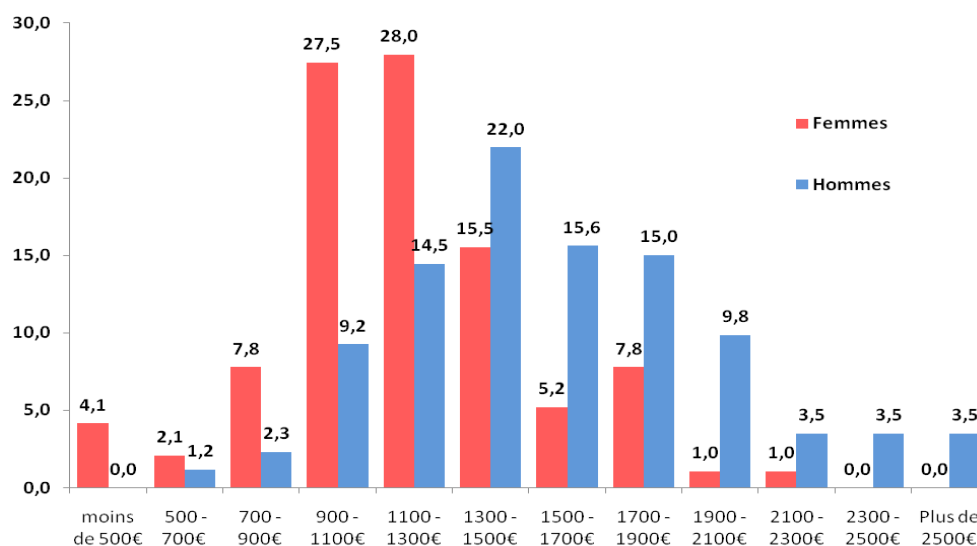
² Et attention, ce n'est pas parce qu'on dépasse ce seuil qu'on sort automatiquement et définitivement de la difficulté financière.

Distribution des montants de pension selon le sexe par tranches de montants



Cette distribution en défaveur des femmes se manifestait déjà dans l'étude précédente comme le montre le graphique suivant. Cette inégalité est notamment due au fait que le système de pension se base très largement sur la carrière professionnelle, or les femmes sont davantage exposées à des temps partiels et à des salaires moins élevés.

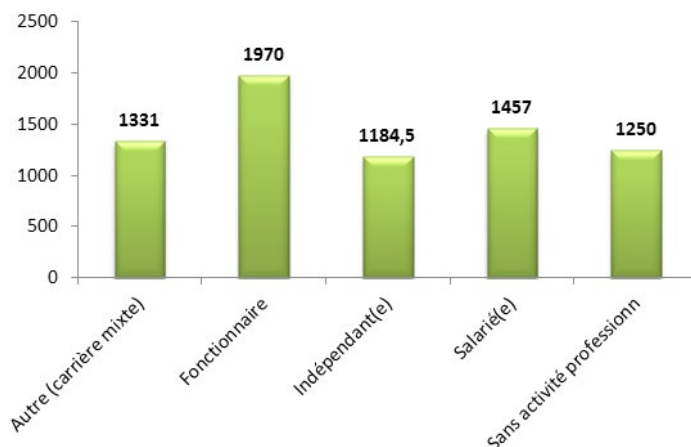
Distribution selon le sexe et les tranches de montants de l'étude précédente (2011)



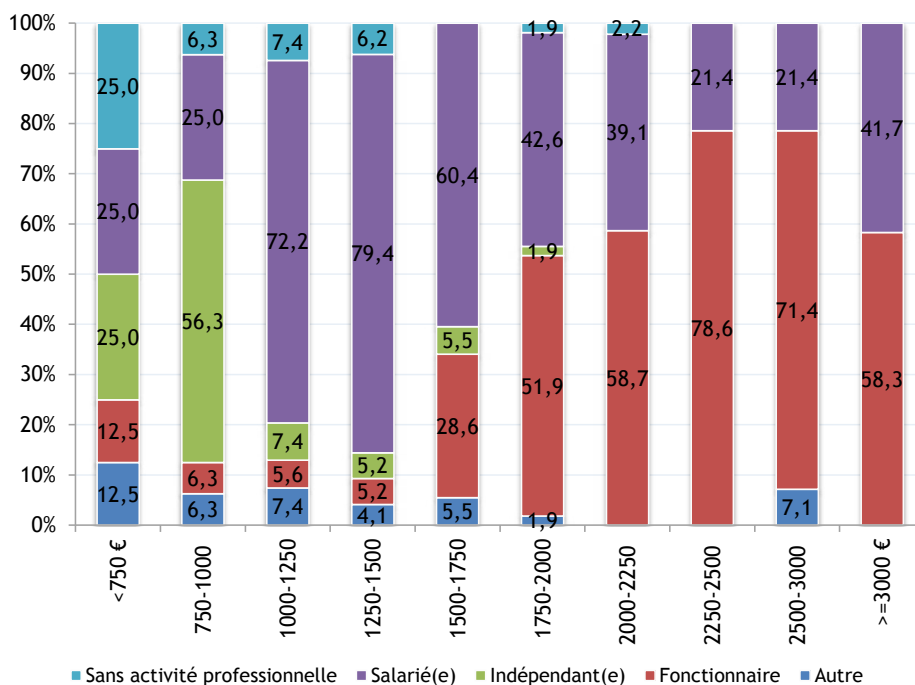
Afin de remédier à cette inégalité de répercussion au niveau des pensions, il faudrait une amélioration à la fois au niveau des conditions d'emploi – lutte contre les discriminations, équilibre de vie familiale et professionnelle pour les femmes et les hommes, etc. – et au niveau des pensions, en tenant compte des réalités dans lesquelles beaucoup de femmes (et certains hommes) se trouvent. Nous pouvons entre autres penser à une meilleure prise en considération de temps involontaires de travail pour le calcul afin de « neutraliser » les handicaps en matière d'emploi.

Pour ce qui concerne les montants de pensions en fonction des régimes, c'est le secteur public qui a le médian net le plus élevé, et le montant le moins élevé est celui des indépendants. Le graphique suivant montre la ventilation en fonction des régimes dans chaque histogramme des tranches de montant.

Montant médian selon les régimes



Montant de pension ventilé selon régime



Sans surprise, c'est la pension du secteur public qui se trouve davantage dans les tranches supérieures. La question fréquemment posée est de savoir si la situation du régime secteur public vis-à-vis d'autres régimes peut être qualifiée « d'injuste »... On peut bien entendu s'interroger sur le maintien aujourd'hui et pour l'avenir des divergences entre les régimes. Mais il faudrait alors équilibrer les droits et les obligations entre les régimes.

Différence ou « favoritisme », crier à l'injustice ne fait que provoquer le nivellement vers le bas

Les motivations et raisons objectives d'après-guerre, à savoir, compenser la faible rémunération des fonctionnaires par rapport aux travailleurs de secteurs privés par une pension plus élevée (le fameux « salaire différé »), n'ont plus tout à fait de raison d'être. En effet, les salaires actuels de la fonction publique ne sont plus en total décrochage avec le secteur privé comme auparavant, et encore moins avec le secteur non-marchand (de plus en plus concerné par des missions de services publics déléguées).

De même, l'argument prétendant que les salariés bénéficient du deuxième pilier et d'autres avantages extra légaux renvoie à l'inégalité de traitement au sein même du régime salarié où tous les salariés n'ont pas de 2^e pilier et/ou d'avantages extra légaux. Rappelons qu'il existe une autre inégalité au sein du régime des fonctionnaires entre les contractuels et les statutaires. Rappelons également que notre échantillon comprend nombre de pensionnés qui ont connu ces différences salariales, les pensions ainsi renseignées s'inscrivent donc dans cette logique de « salaire différé ».

Ceci dit, le moment n'est sans doute pas de crier à l'injustice à l'égard du secteur public - sans doute animé par le sentiment de jalousie de certains- car ce « cri » est du pain béni pour un gouvernement qui ne souhaite que réduire les dépenses publiques (divisant l'opinion publique). Force est d'ailleurs de constater que les spécificités du secteur public en matière des pensions sont de moins en moins nombreuses, sans que le renforcement réel et général ne soit effectué dans les autres régimes. C'est malheureusement le nivellement vers le bas qui s'observe au nom de la « réforme » des pensions depuis les deux dernières législatures...

Les propriétaires (+/- 84% de nos répondants), non seulement possèdent un bien immobilier, mais le montant médian de leur pension légale est plus élevé par rapport à celui des locataires. Il existe ainsi un « effet Matthieu¹ » entre les propriétaires et les locataires. Cela reflète en effet les différences de revenus (et donc de possibilité d'épargne via l'immobilier) tout au long de la carrière. Rappelons toutefois qu'il y a encore quelques années le pourcentage de propriétaires atteignait plus de 75 % dans la population.

Montants selon la situation immobilière

Médian	Propriétaire	Locataire
« P1 »	1553	1364
« P2 »	1493	1214

80% des répondants de l'étude précédente bénéficiaient du taux isolé et 17,5% du taux ménage. Le résultat de la nouvelle enquête montre que les personnes ayant un taux ménage sont plus nombreuses en terme relatif. Ceci est sans doute lié à l'élargissement plus important de notre échantillon à d'autres qu'aux membres d'Énéo. En 2017, les bénéficiaires du taux ménage chez les salariés représentent 14,7%. Ce taux est, faut-il le rappeler, attribué lorsque la pension du conjoint/cohabitant est faible.

Taux ménage ou isolé ?

%	Taux isolé	Taux ménage	Inconnu
P1	69,2	21,4	9,4
P2	53,3	23,3	23,3

¹ Il s'agit d'un mécanisme ou d'un principe selon lequel ce sont les personnes qui se trouvent déjà dans une situation favorable (financière, par exemple) qui ont également plus de facilité afin d'accroître leurs avantages.

Qu'en est-il de la pension de survie ?

Selon notre enquête, 13,7% des répondants bénéficient d'une pension de survie. Par rapport à l'étude précédente, nous observons une diminution relativement importante car le pourcentage s'élevait à 22,4%. Cette diminution n'est sans doute pas encore liée à la réforme sur la pension de survie. En effet, la pension de survie a connu une grande modification en 2014 (mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015), d'une part avec l'instauration de l'allocation de transition, et l'octroi limité dans le temps (soit 12 mois soit 24 mois), et avec, d'autre part, le relèvement de l'âge minimum de la pension de survie (de 45 à 55 ans entre 2015 et 2030¹). Néanmoins, ces modifications ne touchent pas directement nos répondants dans le sens où la grande majorité est âgée de 65 ans et plus. Une autre explication viendrait du fait qu'il y a de plus en plus de bénéficiaires de leur propre pension de retraite (qui dépasse la limite du cumul autorisé entre la pension de survie et la pension de retraite).

Produits financiers : pensions complémentaires et assurances

Nous avons également posé une série de questions sur les éventuelles sources de revenus autres que les pensions légales.

Par rapport à la question « *Bénéficiez-vous d'une pension complémentaire (2^e et ou 3^e pilier) ?* », Environ 25% des « P1 » bénéficient d'une pension complémentaire (2^e et/ou 3^e) et/ou d'une assurance-vie, et le chiffre s'élève à environ 15% pour les répondants « P2 ». Environ 50% des personnes ayant répondu positivement à cette question bénéficient d'une assurance-groupe. L'autre produit « populaire » est l'épargne-pension individuelle².

Assurances

Assurance-groupe	51,6
Fonds de pension	16,1
Epargne-pension individuelle	51,6
Assurance-vie	20,2
Total (dépasse 100 car plusieurs réponses)	139,5

« Disposez-vous d'autres sources de revenus ? »

Salaire	1,4
Revenus de placement	21,3
Loyer	10,8
Aide financière de la famille	0,4
Rente viagère	0,5
Autres	4,1

Nous pouvons observer qu'environ 20% des répondants disposent d'un revenu généré par un placement et 10% des répondants ont un bien immobilier. Nous n'avons pas demandé la hauteur de ces revenus supplémentaires, le résultat nous montre quelques indications :

- Très peu de nos répondants exercent une activité professionnelle rémunérée (1,4%) ;
- Le recours à des rentes viagères est quasi inexistant (0,5%) ;
- Le recours à des aides financières de leur famille est également pratiquement inexistant (0,4%).

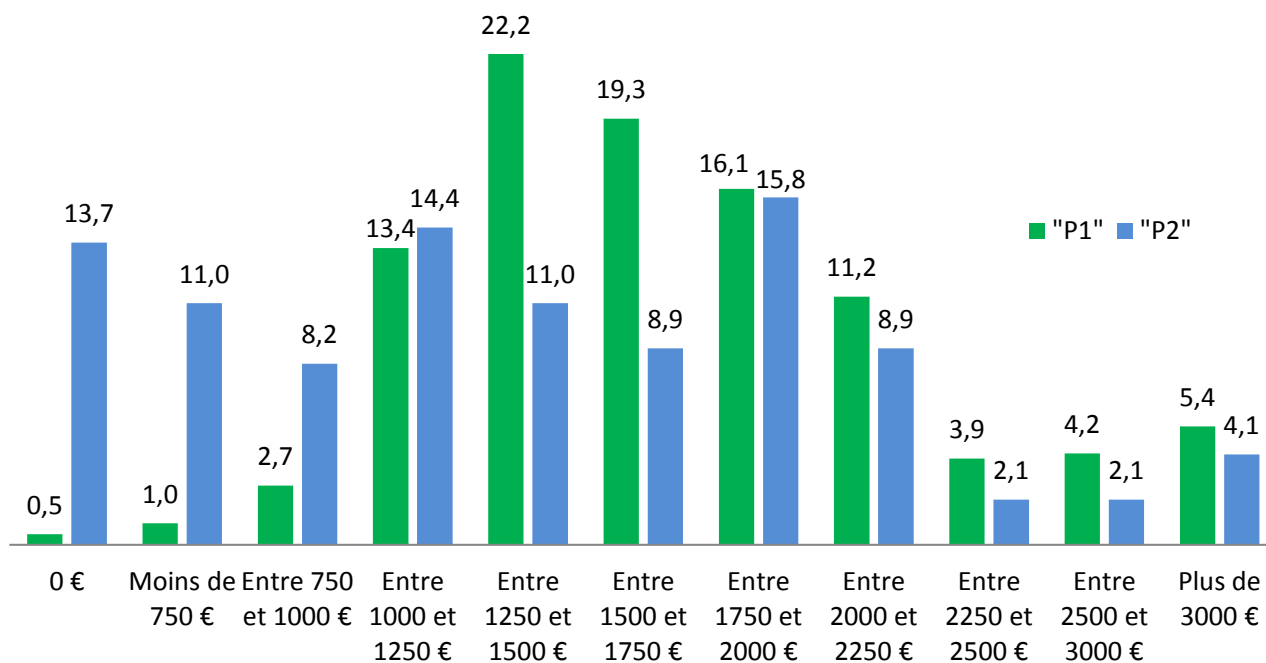
¹ La Cour constitutionnelle a exigé d'annuler l'augmentation de 50 à 55 ans à partir de 2030 (arrêt n° 135/2017). Nous attendons la manière par laquelle le gouvernement va adapter la décision de la Cour.

² Un focus Énéo sur cette problématique des « pensions complémentaires » est prévu pour le début de l'année 2018

Revenus : pensions et autres sources de revenus

À partir d'ici, ce sont les revenus dans leur globalité (pensions et autres revenus) qui nous intéressent. Par rapport à la question « À vous SEUL, quel est le montant total net de vos revenus mensuels ? », voici la distribution des répondants « P1 » et des répondants « P2 » :

À vous SEUL, quel est le montant total net de vos revenus mensuels ?



Pour les répondants « P1 », la distribution est « unipolaire » avec le point culminant se situant entre 1250 et 1500 euros. Une proportion importante également pour les tranches entre 1500-1750 euros, 1750-2000 euros et 1000-1250 euros.

Pour les répondants « P2 », la distribution est un peu plus complexe dans le sens où il existe trois « pics », à savoir, 0 euro, entre 1000 et 1250 euros, et entre 1750 et 2000 euros. Cela reflète une diversité importante au sein de nos sondés. Nous devons cependant relever le pourcentage important de P2 ne dépassant pas les 1000€ de revenus globaux : 32,9%. Cela impacte évidemment le nombre de ménages en difficultés.



Pensons d'abord aux « 4 vrais piliers » des pensions légales au lieu des « quatre piliers des pensions »

Les pensions légales sont souvent présentées comme l'un des piliers (« 1^{er} pilier ») de la pension parmi « d'autres » : l'assurance-groupe comme 2^e pilier, l'épargne-pension individuelle comme 3^e pilier et l'épargne classique/immobilier comme 4^e pilier.

Néanmoins, cette vision occulte les piliers internes au « 1^{er} pilier », qui sont de véritables fondements des pensions légales, à savoir : le pilier assurantiel, le pilier re-distributif, le pilier économique et le pilier social.

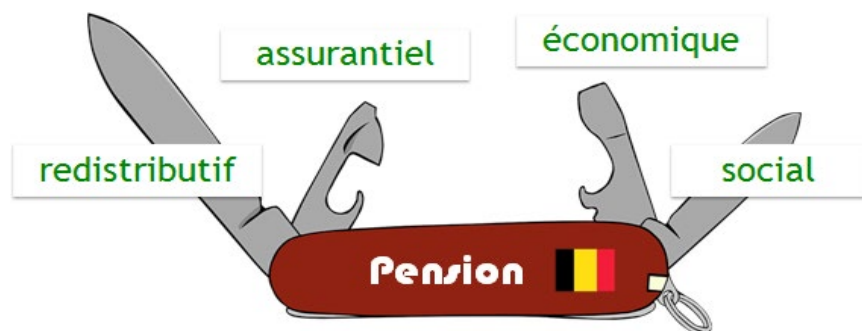
- **Pilier assurantiel** : les pensions légales font partie de la sécurité sociale, basée sur le principe d'assurance sociale. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une assurance collective pour un risque collectif. L'assurance est alimentée principalement par les cotisations sociales et d'autres types de financements.

- **Pilier redistributif** : les pensions légales ne sont pas seulement une question de droit et d'obligation. Elles sont aussi un outil de redistribution des richesses entre population – et pas seulement entre les générations –. Ce mécanisme est indispensable pour la stabilité socio-économique d'une société, et cette stabilité est profitable à tous.

- **Pilier économique** : les pensions sont souvent considérées comme un « coût », mais on oublie que les montants octroyés sont réinjectés dans l'économie via la consommation, le recours aux services de soins, l'investissement, etc.

- **Pilier social** : une pension légale décente permet aux aînés d'apporter des aides aux autres (enfants, petits-enfants et parents notamment) et de participer à des activités culturelles/sociales (dont le volontariat).

Si on pensait la pension légale comme un
« outil multifonction » ?



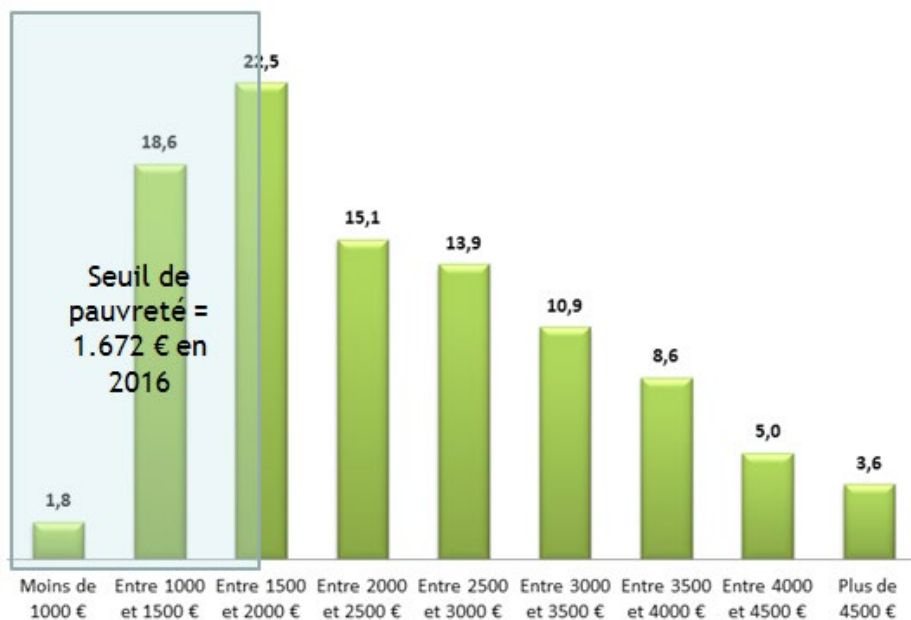
LES RESSOURCES DU MÉNAGE

Pour nous faire une idée plus précise de la réalité financière des ménages qui ont répondu à notre enquête, nous avons évalué les ressources totales dont ils disposent.

Le premier élément que l'on remarque c'est que dans notre échantillon, **24% ne peuvent compter que sur leurs revenus personnels pour assurer le budget d'un ménage composé de plusieurs personnes**. 45% des répondants ont d'autres sources de revenus disponibles au sein du ménage. 33% de l'échantillon peuvent compter sur une autre pension au sein du ménage ; 5% peuvent compter sur un autre salaire. Et dans des ordres de grandeur moins importants (1% ou moins), il y a des allocations familiales, une prépension (ou RCC), une pension complémentaire, une allocation handicapé, une allocation de chômage, une pension alimentaire, une rente accident de travail, différentes rentes de maladies ou une assurance-vie.

338 personnes ont mentionné les revenus mensuels nets de leur ménage. On constate que 42% des ménages qui ont répondu à cette question disposent de 2000 euros ou moins par mois ; 29% des ménages ont entre 2000 et 3000 euros par mois ; 19% ont entre 3000 et 4000 euros par mois ; et 9% ont plus de 4000 euros par mois.

Montant total NET des revenus mensuels disponibles du ménage



Pour le montant total net des revenus mensuels disponibles au niveau des ménages, nous avons effectué le même exercice que pour la distribution des montants de pension selon le sexe et les tranches de montants. Nous avons «superposé» le seuil de pauvreté - niveau ménage cette fois-ci - à la distribution du montant total NET des revenus mensuels disponibles du ménage. Rappelons que le seuil de pauvreté d'un ménage de deux personnes est de 1672 euros fin 2016 et que les pensions renseignées ici sont celles de février 2017. Mais nombre de ménages arrivent à la pension avec des enfants aux études supérieures, voire de plus jeunes suite à une recomposition. Leur situation est d'autant plus préoccupante avec un seuil de pauvreté d'un ménage avec deux enfants à charge fixé à 2341 euros.

Nous sommes à priori étonnés de la proportion des ménages qui seraient concernés par le risque financier. Il se peut que la question n'ait pas été traitée d'une manière uniforme vu les conditions différentes de réponse aux questions (soit en interview directe, soit en ligne). Outre le constat sur les 32.9 % de revenus faibles des personnes P2, et malgré la proportion relativement élevée des répondants bénéficiant d'une pension du secteur public, notre échantillon peut refléter une spécificité de situations difficiles. Pourtant, par rapport à d'autres questions, notre échantillon ne se distance pas manifestement en comparaison à d'autres études.

LES DÉPENSES DES PENSIONNÉS

Nous avons voulu évaluer ce que pèse chaque poste de dépense dans le budget des pensionnés. Nous avons sélectionné les postes de « première nécessité », tels que le logement, la santé, les assurances, l'alimentation, les vêtements, la mobilité et les impôts. Nous avons voulu ici évaluer leurs dépenses mensuelles afin notamment de révéler les « postes » qui pèsent fortement sur le budget du pensionné. Cette logique étant déjà présente dans la précédente enquête, il nous a paru intéressant de la maintenir à des fins de comparaison. Les répondants étaient invités à donner des montants exacts avec les factures à l'appui mais avaient également la possibilité de réaliser une estimation de leurs dépenses. C'est pourquoi les résultats présentés ici doivent être interprétés avec précaution.

Les frais en matière de loisirs et de culture auraient pu être pris en compte, mais le questionnaire étant déjà très dense et technique, nous avons dû faire l'impasse sur la question. Vous trouverez toutefois dans le volet « évaluation des dépenses totales », une explication sur les loisirs culturels et sportifs.

Nous ferons des analyses plus détaillées selon certains critères d'échantillon (propriétaires/locataires, composition de ménage...) chaque fois que les données nous l'ont permis et révélaient des résultats intéressants. De même, les comparaisons avec les résultats obtenus en 2010 seront faites chaque fois que cela s'avère utile.

Nous avons comparé nos résultats en matière de dépenses à ceux des ménages wallons et bruxellois dont la personne de référence est pensionnée obtenus en 2016 par le SPF Économie (publiés sur Statbel). Nous avons pu constater que pour tous les postes de dépenses, excepté le logement, il n'y a que très peu de différences de résultats. On peut donc en déduire que les résultats présentés dans notre étude sont solides. En revanche, nous avons dû constater que notre échantillon présentait des dépenses sous-estimées en matière de logement. Nous devons donc malheureusement en conclure que la réalité du logement est encore plus difficile que nous le montrons ici pour les ménages de pensionnés.

LE LOGEMENT

84% de nos répondants sont propriétaires de leur logement. Ce chiffre est similaire à celui de 2010 (80%) et s'explique par le fait que plus on avance en âge dans la population, plus la proportion de propriétaires est importante. Les tendances actuelles de l'accès à la propriété et du mode de vie pour les jeunes générations font penser que ce pourcentage diminuera à l'avenir.

Tous les postes confondus (coût du loyer ou de l'emprunt hypothécaire, charges et entretien du logement), **le logement coûte en moyenne 726 euros par mois**. En 2010, le logement coûtait en moyenne 586 euros par mois, soit 19% de moins qu'en 2017. En guise de comparaison, la moyenne belge du coût mensuel du logement s'élève à 866 euros. Cette différence s'explique par le fait que notre échantillon étant constitué de propriétaires âgés, la plupart d'entre eux ont terminé de rembourser leur emprunt et n'ont donc plus à leur charge que les différents postes du logement. Analysons donc la différence entre les locataires et les propriétaires. Les premiers consacrent 965 euros par mois à leur logement, tandis que les seconds y consacrent 680 euros.

Les personnes habitant en couple payent en moyenne 719 euros par mois, alors que celles qui habitent seules payent 655 euros en moyenne. Cela signifie que le coût du logement pèse davantage sur le budget d'une personne qui habite seule ou sur celui d'un ménage qui n'a que la pension comme source de revenus, que sur le budget des autres ménages. Autrement dit, on ne divise pas les dépenses de logement par deux lorsqu'on vit seul.

On voit donc bien que les pensionnés isolés et locataires sont ceux qui consacreront la plus grande part de leur budget à leur logement et qui auront donc moins de ressources à allouer à d'autres dépenses. Nous en reparlerons par la suite. Analysons à présent plus en détail le coût du logement.

Coût du loyer ou de l'emprunt hypothécaire

Dans notre échantillon, un pensionné sur six est locataire de son logement. Les locataires payent en moyenne 620 euros de loyer par mois. Ce montant s'élève à 760 euros pour les couples, et est de 552 euros pour les personnes isolées.

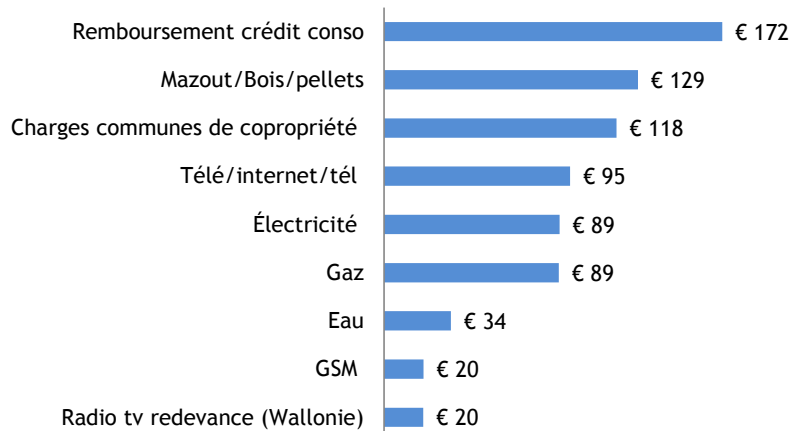
La moyenne de 620 euros est sensiblement plus élevée que la moyenne wallonne (tous âges confondus). En effet, en Wallonie, en 2015 le loyer moyen des ménages locataires se situait entre 467 euros et 518 euros. Comment expliquer la différence par rapport à la moyenne wallonne ? Nous pouvons formuler quelques hypothèses : notre échantillon recouvre aussi la région bruxelloise où les propriétaires sont moins nombreux et les loyers plus chers. Les seniors ont aussi souvent des logements pour plus de deux personnes vu la charge de familles qui leur incombe (directe ou indirecte par l'accueil des petits enfants). Le loyer moyen payé par les pensionnés est également plus élevé d'une centaine d'euros par rapport à celui de 2010 (511 euros). Selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), « *on observe, depuis 2005, une augmentation significativement plus rapide des loyers que celle de l'indice des prix à la consommation* ».

Au total, 50 personnes ont mentionné un remboursement d'emprunt hypothécaire (soit 12% de notre échantillon). En moyenne, ce remboursement s'élève à 443 euros par mois. Que l'on vive seul ou en couple n'affecte pas sensiblement ce montant: les couples payent 459 euros de remboursement d'emprunt par mois, contre 406 euros pour les pensionnés isolés. Cela signifie donc que le remboursement d'emprunt pèse plus sur le budget des personnes isolées que sur celui des couples.

Les charges liées au logement

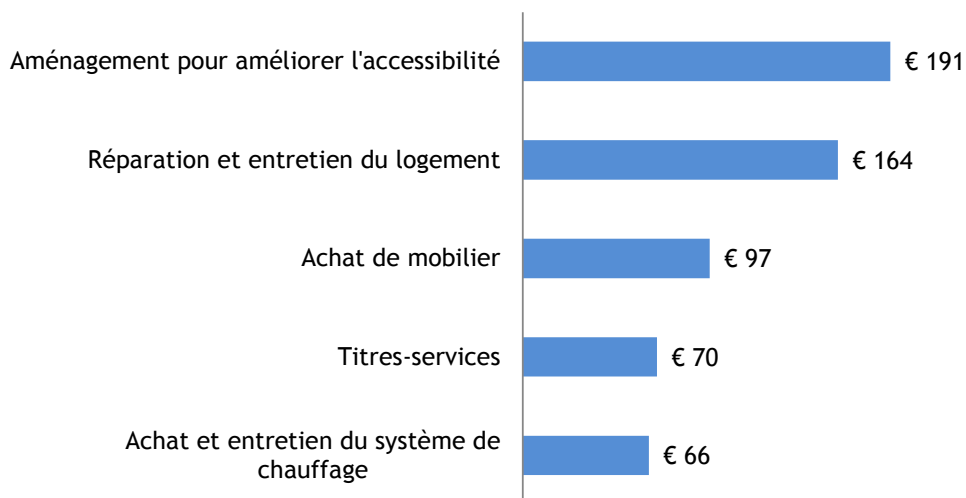
En moyenne, les pensionnés payent **372 euros de charges mensuelles**. Ce chiffre est plus élevé de 100 euros qu'en 2010 (272 euros en 2010). On peut à nouveau constater que la différence entre les personnes isolées (314 euros) et celles qui vivent en couple (364 euros) est loin d'aller du simple au double.

Coût moyen des charges liées au logement



En plus de ces charges, des dépenses d'entretien du logement pèsent également sur le budget des ménages, comme l'utilisation de titres-services, différentes tâches et travaux d'entretien, l'amélioration de l'accessibilité ou l'achat de mobilier. Les pensionnés qui ont participé à l'enquête estiment à **204 euros par mois le coût de l'entretien du logement**. Ce montant s'élevait en 2010 à 227 euros. Pour ceux qui vivent seuls, ce montant s'élève à 163 euros, alors que pour ceux qui vivent en couple il est de 243 euros. Les pensionnés qui vivent avec d'autres personnes (comme leurs enfants ou petits-enfants, des colocataires, etc.) dépensent 187 euros par mois.

Montant mensuel dépené pour les différents postes de logement



Remarquons enfin que le coût du logement, hors loyer ou remboursement d'emprunt hypothécaire, est évidemment plus élevé pour les propriétaires que pour les locataires. Les propriétaires dépensent en moyenne 384 euros par mois pour les différentes charges et 231 euros de frais d'entretien ; les locataires, eux, dépensent 308 euros de charges et 59 euros de frais d'entretien.

LA SANTÉ

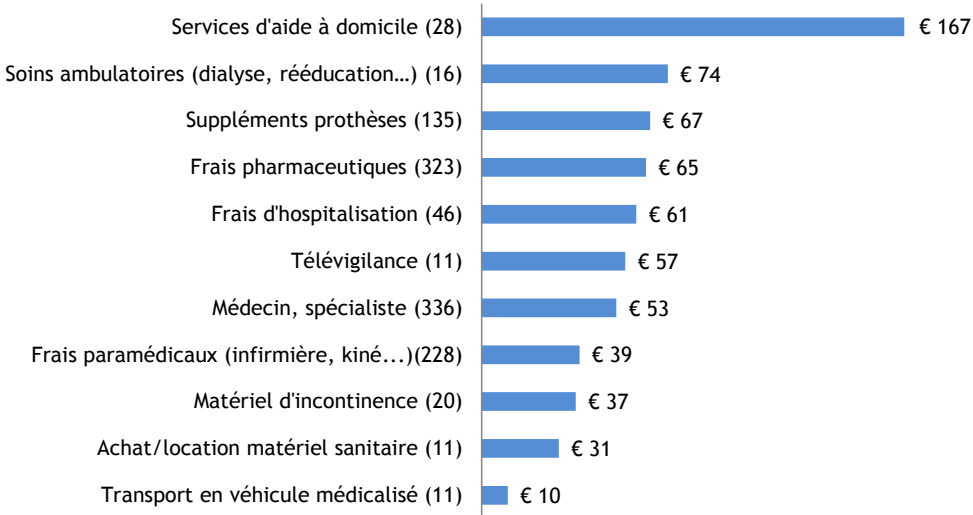
Nous avons demandé aux participants de l'enquête d'estimer les frais de leur ménage en matière de santé, une fois le remboursement par la mutuelle déduit.

86% des répondants ont déclaré avoir des dépenses en matière de santé pour un montant global moyen de **164 euros par mois**. Il n'y a pas de différence significative avec les résultats obtenus en 2010. Ce montant est par ailleurs cohérent avec ce que l'enquête *Malades Chroniques* de la Mutualité chrétienne mettait en évidence en 2009. En matière de santé, les différences sont importantes entre ceux qui dépensent le moins et ceux qui dépensent le plus. Les 25% des personnes qui dépensent le moins payent en moyenne 31 euros par mois. Les 25% de personnes qui dépensent le plus payent 166 euros par mois. Les 5% les plus élevés payent 517 euros par mois. La médiane se situant à 83 euros, il y a autant de personnes qui paient plus que de personnes qui paient moins de 83 euros.

Distinguons les personnes qui vivent en ménage de celles qui vivent seules : les premières paient en moyenne 175 euros par mois pour leurs frais de santé, les secondes paient 136 euros. Cela s'explique sans doute par le fait que certaines dépenses de santé bénéficient aux deux personnes du ménage.

Analysons maintenant en détail les frais médicaux qui incombent aux pensionnés, poste par poste. Nous n'avons pas effectué de comparaison détaillée avec les résultats obtenus en 2010, car notre échantillon n'est pas suffisant pour avoir assez de répondants dans chaque catégorie. Par ailleurs, ces résultats dépendent également des situations de santé spécifiques aux répondants. Dans le graphique suivant, le nombre de répondants ayant mentionné des frais pour chacun des postes se trouve entre parenthèses.

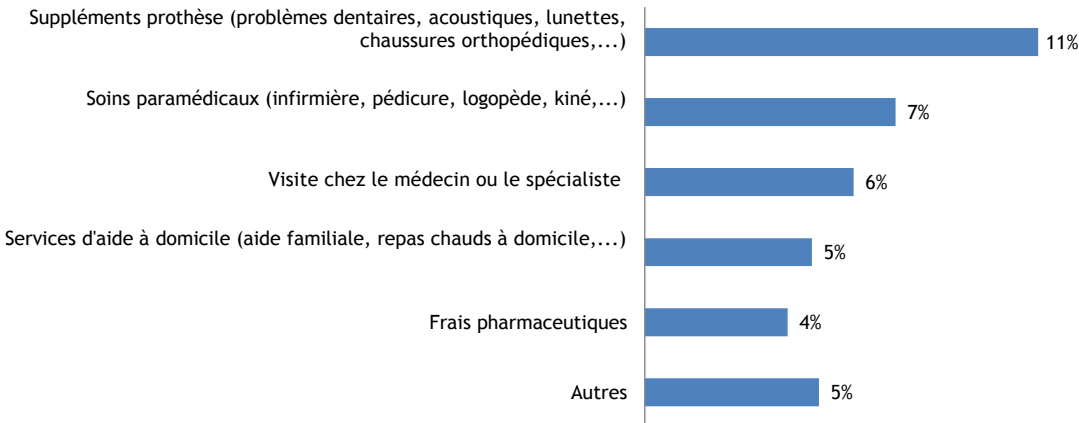
Coût des soins de santé par poste/mois (n. répondants effectifs pour chaque poste)



On constate que le premier poste de dépenses est celui des services d'aide et de soins à domicile. Y sont compris les aides familiales, les repas chauds à domicile, etc. Ceci représente, pour ceux qui y font appel (soit 28 personnes qui ont déclaré leurs dépenses en la matière), en moyenne 167 euros par mois. Les suppléments prothèses concernent un nombre important de répondants (135). Est compris sous cette appellation tout ce qui concerne les problèmes dentaires, acoustiques, visuels, orthopédiques, etc.

Dans un deuxième temps, nous avons demandé aux pensionnés s'il y a des domaines de la santé pour lesquels eux, ou des membres de leur ménage, doivent se priver. On constate notamment que 11% des répondants se privent de suppléments prothèses (lunettes, semelles, chaussures orthopédiques, etc.). Puis, cela diminue : 7% doivent se priver de soins paramédicaux, 6% de visites médicales, 5% de services d'aide à domicile, 4% de frais pharmaceutiques et 5% d'autres types de frais. Dans cette catégorie « autres » nous avons regroupé les achats ou locations de matériels sanitaires (lit, canne, etc.), les soins ambulatoires (rééducation fonctionnelle, dialyse, etc.), les transports en ambulance ou véhicule médicalisé, le matériel d'incontinence, les frais d'hospitalisation et la télé vigilance. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les premiers soins dont on se prive en cas de manque de ressources sont les suppléments prothèses dont on peut plus facilement retarder l'acquisition jusqu'à ce que la situation financière s'améliore, ou malheureusement, que l'évolution de la santé l'exige.

Quels sont les soins dont vous avez dû vous priver, faute de ressources?



LES VÊTEMENTS ET LES COURSES

Dans notre enquête, nous avons demandé aux répondants d'évaluer leurs dépenses en matière d'habillement. En moyenne, les ménages de pensionnés dépensent **57 euros par mois** pour l'achat de vêtements et de chaussures. Selon que l'on est seul ou en couple, la dépense va du simple (33 euros pour les isolés) au double (75 euros pour les personnes en couple). Ces chiffres sont les mêmes qu'en 2010. On ne dépenserait donc pas aujourd'hui plus qu'il y a six ans pour s'habiller.

Nous avons également demandé aux répondants d'évaluer le montant moyen mensuel de leurs courses. Dans les courses, nous englobions l'alimentation, les boissons, les produits d'entretien... tout ce qui constitue un caddie habituel pour eux. En moyenne, ces achats représentent **542 euros par mois**, soit 138 euros de plus qu'en 2010. Comme pour les vêtements, les couples dépensent deux fois plus que les personnes isolées, soit 701 euros pour les premiers et 364 euros pour les seconds.

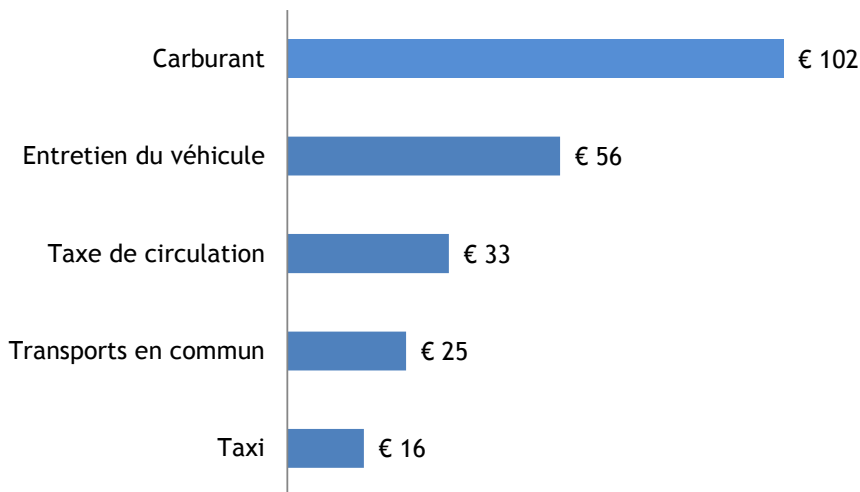
LA MOBILITÉ

80% de nos répondants possèdent une voiture. L'ensemble des dépenses en matière de mobilité (financement et entretien du véhicule, carburant, transports en commun, etc.) représente **160 euros par mois** en moyenne. Soit environ 15 euros de plus qu'en 2010. Ce coût peut aller de 50 euros par mois pour ceux qui dépensent le moins en matière de mobilité, à 375 euros pour ceux qui dépensent le plus.

Ceux qui vivent seuls dépensent en moyenne 93 euros par mois pour leur mobilité, ceux qui vivent en couple payent 193 euros, et ceux qui vivent avec d'autres personnes payent 293 euros par mois en moyenne pour leur mobilité.

Le graphique suivant reprend le détail des différents postes liés à la mobilité.

Détail des dépenses mensuelles moyennes liées à la mobilité

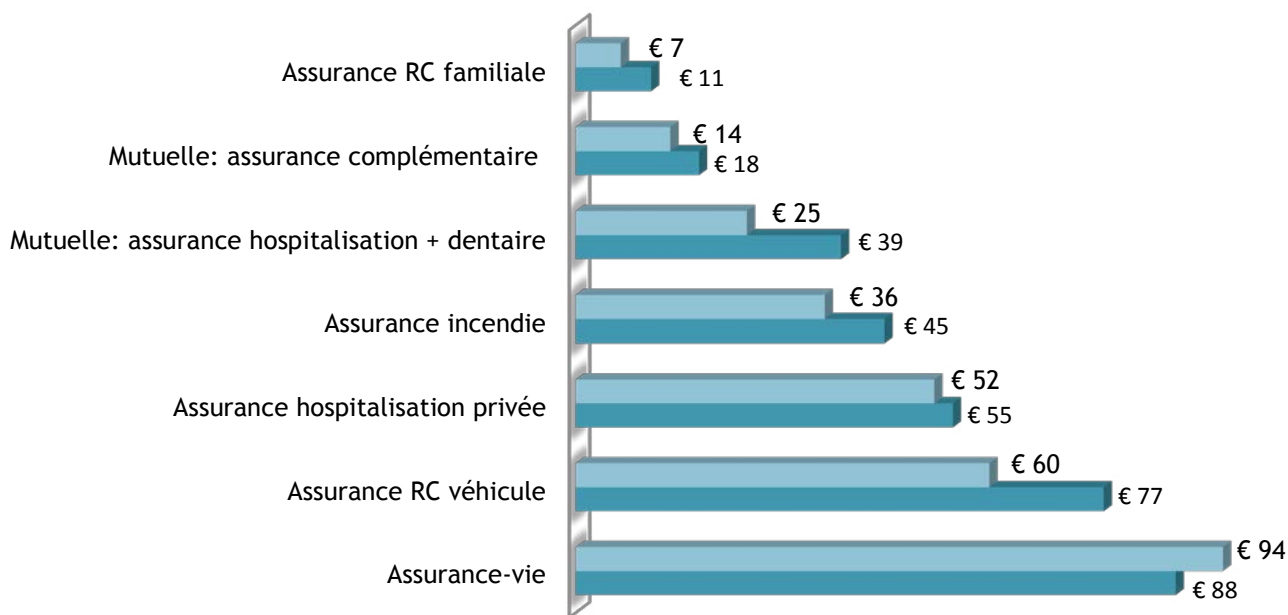


On constate que sur les 160 euros de dépenses mensuelles pour la mobilité, la voiture pèse le plus sur les dépenses. Des économies peuvent donc être faites en investissant davantage sur l'accessibilité aux transports en commun, mais pour certains pensionnés qui vivent dans des zones rurales, la suppression de la voiture n'est pas une option.

LES ASSURANCES

À côté de ces dépenses, il faut tenir compte également des différentes assurances à payer. Certaines sont obligatoires comme l'assurance du véhicule quand il y en a un, et l'assurance complémentaire de la mutuelle, ou fortement recommandées comme l'assurance incendie ou la RC familiale. D'autres sont facultatives, comme l'assurance responsabilité civile, l'assurance hospitalisation et dentaire de la mutuelle, les assurances maladies privées ou l'assurance vie.

Dépenses mensuelles moyennes pour les assurances



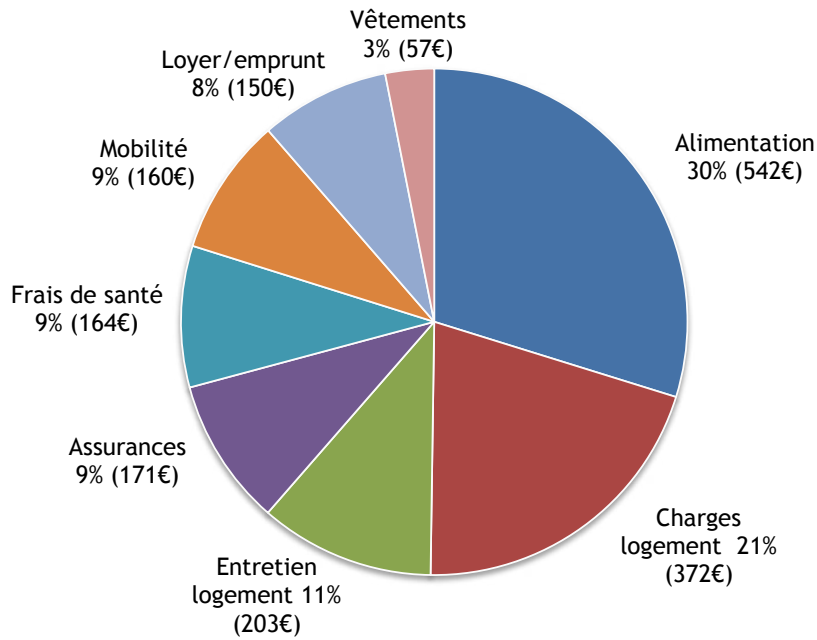
En moyenne, les assurances coûtent **171 euros par mois** aux répondants : soit 40 euros de plus qu'en 2010. De nouveau, le poids des assurances sur le budget est plus important chez les personnes isolées, qui payent 120 euros par mois, alors que les personnes en couple payent 213 euros en moyenne.



ÉVALUATION DES DÉPENSES TOTALES

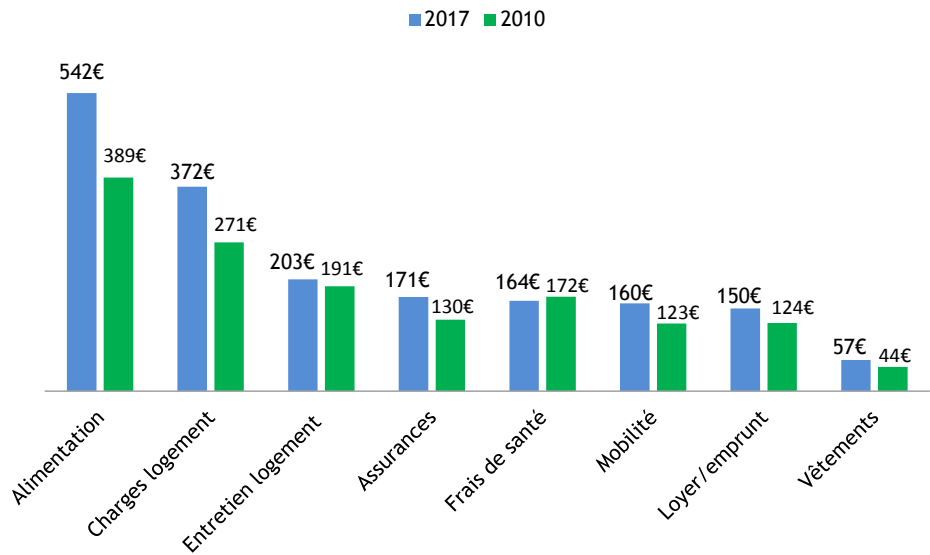
Avec l'ensemble de ces données, nous avons voulu dresser un portrait du budget des ménages des pensionnés. On peut constater que le logement, tous frais confondus (remboursement d'emprunt ou loyer, charges et entretien du logement), est le premier poste de dépense puisqu'il totalise à lui seul 40% des dépenses du ménage. En 2010, le logement représentait déjà 40% du budget des ménages de pensionnés.

Total des dépenses mensuelles des pensionnés



L'alimentation reste le deuxième poste de dépenses dans le budget des ménages, comme en 2010 (27% en 2010). L'organisation du reste du budget de 2017 diffère de celle de 2010. En effet, il y a sept ans, la santé était le troisième poste le plus important de dépenses, et représentait 12% du budget. Aujourd'hui on voit que les assurances, la santé et la mobilité se partagent à parts relativement égales 27% du budget.

Comparaison des dépenses 2010 - 2017



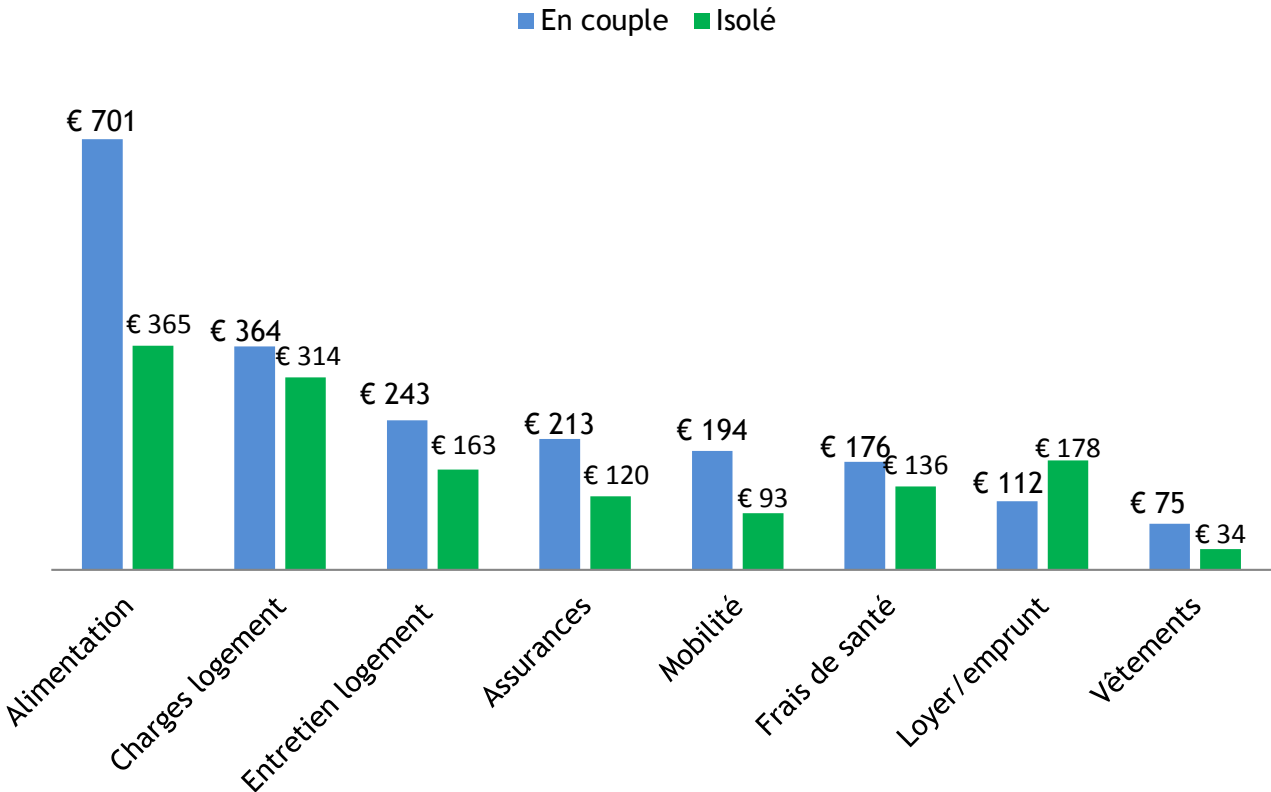
Rappelons que les chiffres obtenus ici sont globalement similaires à ceux des statistiques officielles (enquête budget des ménages de 2016 du SPF Economie), excepté pour le logement. Dans notre échantillon le coût du logement est sous-estimé.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des budgets totaux des ménages belges (hors loisirs culturels), on se rend compte que, pour ces ménages, le logement représente en moyenne 48% du budget (soit 8% de plus que dans notre échantillon), hausse qui est compensée notamment par une diminution de la part allouée à l'alimentation (seulement 19% du budget d'un ménage belge est consacré à l'alimentation). Les ménages wallons et bruxellois allouent en revanche moins de budget à la mobilité (9% de leur budget) que les ménages belges (15%), mais plus pour les assurances (9%) et la santé (9%) qui représentent respectivement 7% et 6% du budget des ménages belges.

Total des dépenses selon le statut en couple/isolé des répondants

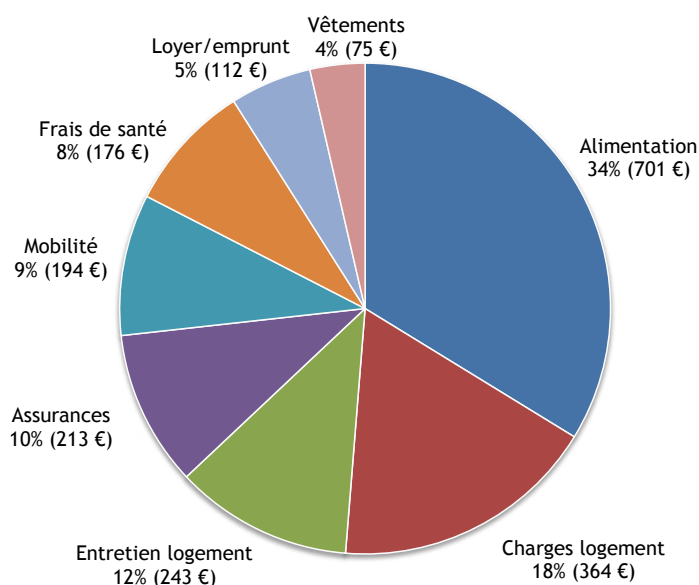
Analysons maintenant le poids de chaque poste de dépense selon que le répondant vit en couple ou est isolé.

Différences de dépenses selon que le pensionné vit en couple ou seul

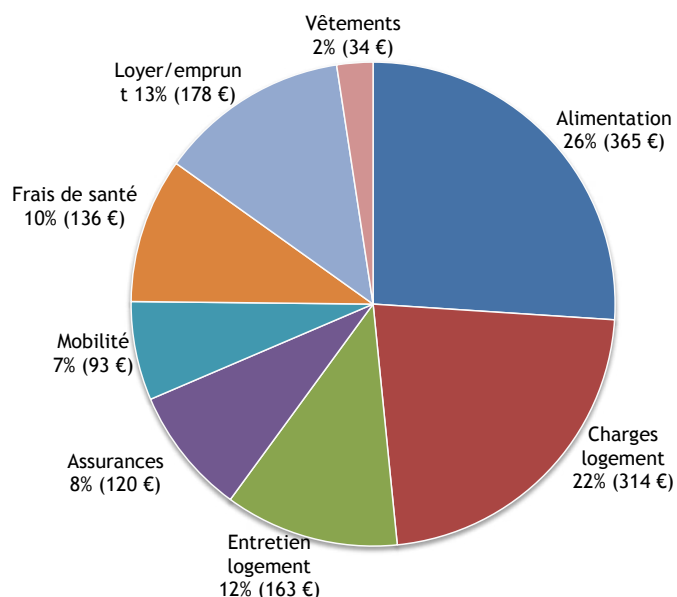


Nous pouvons constater que l'alimentation et les vêtements mis à part, pour tous les autres postes de dépenses, les personnes isolées dépensent plus de la moitié de ce que les couples dépensent. Les personnes qui vivent en ménage dépensent mensuellement 2236 euros pour tous les postes mentionnés ci-dessus, alors que les personnes isolées dépensent 1582 euros. Cela signifie que globalement les personnes isolées ont moins de réserves d'argent leur permettant de faire des dépenses dans d'autres domaines tels que les loisirs.

Dépenses mensuelles moyennes pour un couple



Dépenses mensuelles moyennes pour un pensionné isolé



Les impôts

À ces dépenses il faut ajouter les impôts et taxes supplémentaires payés par certains pensionnés. 70% des répondants ont en effet déclaré avoir des surplus d'impôts et de taxes pour l'exercice d'imposition de l'année 2016.

En 2017, 47% des répondants ont déclaré avoir payé lors de leur dernière déclaration, un supplément aux précomptes versés de 166 euros par mois en moyenne. Soit 73 euros de plus qu'en 2010.

41% des personnes interrogées ont déclaré avoir récupéré en moyenne 54 euros, ce qui est moins élevé de 16 euros qu'en 2010.

Il faut ajouter à cela le précompte immobilier pour les personnes qui sont propriétaires de leur logement. Il s'agit d'un impôt régional dont le calcul s'effectue sur base du revenu cadastral. 73% des répondants ont déclaré le montant de leur précompte immobilier. En moyenne, celui-ci s'élève à 79 euros, ce qui est très proche des chiffres obtenus en 2010.

Enfin, à ces impôts s'ajoutent différentes taxes locales : égouttage, immondices, radio/tv régionale à Bruxelles, etc. 50% déclarent en avoir eu pour une moyenne de 17 euros par mois, soit 5 euros de plus qu'en 2010.

Au total, la moyenne de tous ces surplus d'impôts et de taxes revient mensuellement à 178 euros.

Comparaison des dépenses et des ressources

Les dépenses totales des ménages des pensionnés pour des biens de toute première nécessité (hors culture), s'élèvent à **1999 euros**. En 2010, ce montant s'élevait à 1443 euros par mois. Les dépenses totales mensuelles (hors culture) des ménages des pensionnés ont donc augmenté d'environ 500 euros en sept ans.

L'étude de P. Defeyt sur l'évolution des pensions mentionne une augmentation de 118 euros pour la pension moyenne pour la même période. Dans notre échantillon la médiane des ressources des ménages se situe à 2250 euros. Or, plus de 42% de notre échantillon dispose de moins de 2000 € de ressources disponibles dans leur ménage. Comparez cela avec le montant médian de la pension personnelle de notre échantillon qui est de 1521 euros et avec le montant moyen de 1600 euros. Rappelons-nous également que 14,2% des personnes interrogées déclarent n'avoir aucun revenu, 12% déclarent un revenu inférieur à 750 euros et 10,9% entre 750 et 1000 euros !

En 2010 nous faisons déjà le constat que les dépenses des ménages étaient supérieures ou égales au montant de la pension d'un grand nombre de retraités.

Ces évolutions de charges s'expliquent évidemment avec le temps entre les deux enquêtes et l'évolution des prix. Pour autant, les trajectoires des ressources (surtout les pensions) et des dépenses ne sont pas parallèles.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis 2010 est de 13%, celui de l'indice santé qui fait évoluer les allocations sociales est de 10%. À ces 3% de différence il faut encore ajouter le saut d'index de 2%. Le gap est donc de 5% minimum entre nos deux études puisqu'il faut aussi tenir compte du fait que les objets de dépenses des aînés diffèrent de ceux de la moyenne de la population. Les prix des denrées de première nécessité vont généralement vers la hausse alors que ceux de loisirs ou moins urgents (Smartphone dernier cri, télévision numérique, ordinateur, etc.) influencent l'index de la consommation à la baisse. Or ces produits à la baisse sont moins consommés par les pensionnés.

Et la culture et les loisirs dans tout ça ?

Selon les statistiques du SPF Économie, la culture et le temps libre représentent 8% du budget des ménages belges. Les ménages de pensionnés wallons et bruxellois dépensent eux aussi 8% de leur budget pour la culture et les loisirs. On entend par culture et temps libre les sorties culturelles, la consommation de biens dédiés à des hobbies, les voyages et la pratique d'une activité sportive. À titre de comparaison, pour les ménages wallons et bruxellois dont la personne de référence est pensionnée, le montant mensuel des dépenses à caractère culturel s'élevait en 2016 à 211 euros par mois. Comme nous l'avons vu précédemment, il s'agit du premier poste de privation, alors même qu'il fait partie des sources les plus importantes de bien-être. En s'investissant dans des loisirs culturels ou sportifs, on pratique des activités qui donnent du sens à notre vie, qui en améliorent la qualité. D'un point de vue utilitariste, on peut dire également qu'elles ont un impact sur la santé et permettent de diminuer les dépenses en la matière. Quand on voit que l'entièreté du budget des ménages de pensionnés est directement réinjectée dans l'économie (par les dépenses de logement, d'alimentation, de mobilité et d'assurances), on peut se demander comment ces ménages qui disposent de moins de 2000 euros par mois peuvent s'investir dans des activités à caractère culturel ou sportif.



LA QUALITÉ DE VIE DES PENSIONNÉS

Dans cette troisième partie nous avons demandé aux pensionnés d'évaluer leur situation à partir de certains indicateurs de qualité de vie. La qualité de vie est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1993 : il s'agit de « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* ». Il ne nous était pas possible d'évaluer l'ensemble de ces éléments dans cette étude. Nous avons choisi de nous focaliser sur certains critères liés à la situation financière des pensionnés. Et notamment sur le fait qu'ils disposent ou non d'une réserve d'argent qu'ils peuvent allouer comme ils le souhaitent. Nous nous sommes également intéressés aux choses qui leur manquaient, à leurs domaines de privation, faute de ressources. Nous avons, enfin, cherché à mesurer le risque d'isolement matériel et financier de nos répondants. Il faut donc préciser qu'il s'agissait avant tout de questions mesurant des sentiments par rapport à des situations vécues.

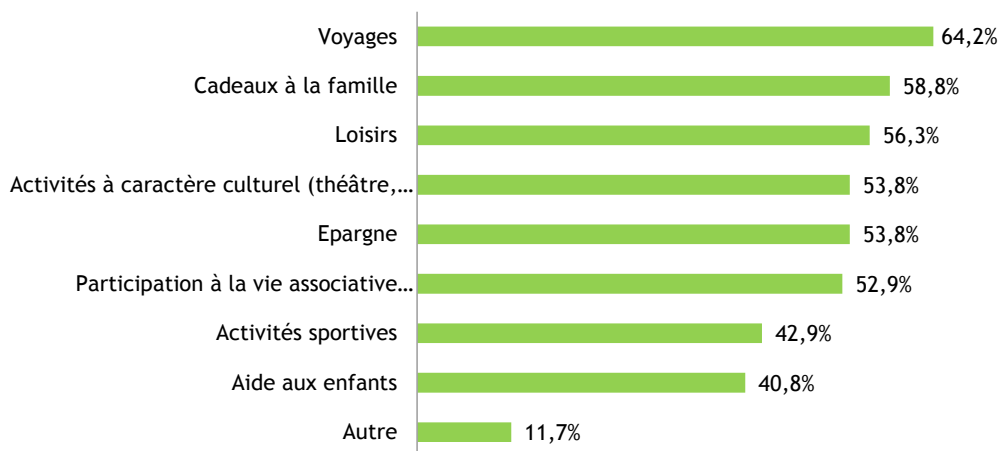


QUI POSSÈDE UNE RÉSERVE D'ARGENT ?

Nous avons cherché à savoir s'il reste aux ménages de pensionnés une réserve d'argent pour effectuer d'autres dépenses que celles mentionnées précédemment. 58% des répondants ont déclaré posséder une réserve d'argent après avoir payé tous les postes mentionnés ci-dessus contre 35% qui ont déclaré ne pas en posséder. En 2010, 82% déclaraient avoir encore une réserve d'argent.

Le tableau suivant montre à quels postes de dépenses cette réserve d'argent est affectée. On peut constater qu'en premier lieu il s'agit des voyages, suivis des cadeaux à la famille, des loisirs et des activités culturelles et que l'épargne n'arrive qu'en 5^e position.

Si une réserve d'argent est possible, à quoi est-elle affectée?



QUELS SONT LES DOMAINES DE PRIVATION ?

Nous avons demandé aux pensionnés si en fonction de leurs revenus, ils estimaient vivre une situation difficile. Bien évidemment, pour un même montant de revenus, un pensionné peut éprouver des difficultés (par exemple à cause d'une maladie, ou d'un prêt hypothécaire), tandis qu'un autre « s'en sortira » plus aisément. 32% ont déclaré vivre une situation difficile compte tenu de leurs revenus (en 2010 ce chiffre s'élevait à 49%). 59% ont répondu non. Ainsi, bien que la différence entre les revenus et les dépenses ait augmenté en 7 ans, le sentiment de vivre une situation difficile, lui, a diminué. Parmi ceux qui vivent une situation difficile, 43% vivent seuls, 40% vivent avec d'autres personnes, 19% vivent en couple. Les personnes les plus à risques sont donc pour 83% celles qui vivent seules ou qui ont à charge d'autres personnes.

On peut constater qu'en cas de difficultés financières, ce sont avant tout les voyages dont les pensionnés se privent. Les loisirs divers, les activités culturelles et les relations sociales suivent de près. Les postes pour lesquels les répondants se privent le moins sont le logement et l'alimentation. On remarquera toutefois qu'un cinquième des personnes qui doivent se priver se serrent la ceinture dans le domaine de la santé et du sport et qu'ils sont plus nombreux encore (32%) à ne pas pouvoir offrir toute l'attention et l'aide qu'ils souhaiteraient à leur famille.

Quel est le montant mensuel net qui vous manquerait pour ne pas subir ces privations ?

Nous leur avons demandé d'estimer le montant qui leur manque chaque mois pour ne pas subir ces privations. Nous avons choisi de nous baser sur le montant médian afin de connaître le montant qui départageait la moitié inférieure de la moitié supérieure des répondants. Ce montant s'élève à 350 euros. Ainsi, il y a autant de personnes qui disent manquer de moins de 350 euros que de personnes qui disent manquer de plus de 350 euros. En 2010, le montant médian s'élevait à 300 euros. Il y a donc une augmentation de 14% du montant de la privation. Il est intéressant de constater que les personnes isolées sont deux fois plus nombreuses à avoir répondu à cette question que les personnes vivant en couple.

LE RISQUE D'ISOLEMENT

Nous avons enfin mesuré le risque d'isolement en demandant aux répondants de mentionner s'ils ont le sentiment qu'ils peuvent compter sur un réseau social en cas de souci financier (par exemple dans le cas d'un problème de santé inattendu et nécessitant des frais importants), ou en cas de souci matériel (par exemple une aide pour aller faire des courses ou pour accompagner chez le médecin s'ils en ont besoin).

- Disposez-vous d'un réseau social en mesure de vous apporter une aide financière en cas de besoin ? 65% ont répondu non et 23% ont répondu oui.
- Disposez-vous d'un réseau social en mesure de vous apporter une aide matérielle en cas de besoin ? 40% ont répondu oui et 49% ont répondu non.

Il est intéressant de voir combien de personnes disposent d'un soutien financier et matériel et combien ne disposent d'aucun soutien du tout. Un cinquième de notre échantillon peut compter sur leur entourage pour les aider en cas de pépin financier ou matériel. Mais 47% ne peuvent compter sur personne, ou du moins ont le sentiment de ne pouvoir compter sur personne en cas de souci. Ce chiffre est énorme et signifie que près de la moitié de notre échantillon n'oserait pas demander de l'aide si nécessaire et se trouve donc en situation de risque d'isolement social.





CONCLUSION

QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

Nous sommes bien conscients que les résultats de notre étude en étonneront plus d'un. La presse qui a assisté à la présentation des résultats le cinq décembre 2017 en a retiré quelques chiffres frappants :

« *Un pensionné sur trois sous le seuil de pauvreté* » titrait Le Soir ;

« *À la pension, un ménage sur trois manque d'argent* » annonçait la Libre Belgique ;

« *La plupart des retraités belges vivent à la limite du seuil de pauvreté* » disait la RTBF ;

Au-delà des généralisations propres au monde médiatique, nos résultats d'enquête n'en demeurent pas moins alarmants.

Bien sûr, notre échantillon porte en lui-même des biais de par le nombre de répondants, par leurs origines et par le fait que les enquêtes n'ont pas toutes été remplies dans les mêmes conditions (soit sous forme d'interviews et soit en ligne, sur le web).

Néanmoins, nos chiffres sont interpellants puisque nous arrivons à des dépenses moyennes de 1999 euros hors culture, loisirs et impôts qui mobilisent des ressources en sus des pensions (moyenne de 1600 euros).

Pour rappel, l'objectif principal de notre travail est de mettre en parallèle les ressources et les dépenses et de voir où se situent les restrictions que s'imposent les pensionnés. La référence au

seuil de pauvreté par rapport aux ressources n'est venue qu'en parallèle à ce travail. Constatons tout de même que les ménages en dessous de 1672 euros représentent plus ou moins 30% de notre échantillon, toutes ressources confondues. Si ces ménages ne sont pas différenciés par montants en fonction de leur composition, ils reflètent pourtant une réalité certaine. Nos moyennes et médianes sur les ressources globales reprennent donc également des ménages dont un des partenaires dispose d'autres revenus tels qu'un salaire ou des allocations sociales.

Un travail de Vie féminine Liège/Namur¹ portant sur la manière dont les pensionné(e)s s'en sortent avec leurs faibles revenus montre aussi que, isolés ou même à deux, l'accueil des petits enfants coûte et n'est pas toujours compensé par les parents, ni par l'aide matérielle aux enfants. Les chiffres qui y sont évoqués ne sont pas fondamentalement éloignés des nôtres pour les revenus les plus bas. Dès lors, quel seuil de pauvreté prendre ? Au départ nous avons pris celui d'un ménage avec deux personnes vu qu'à la prise de la pension, de plus en plus de ménages ont encore des étudiants à charge. Mais cela donnait 42% en dessous du seuil de pauvreté et bien sûr ce n'est pas la réalité pour les plus de 75 ans... Reste quand même 32% de nos répondants proches ou en dessous du seuil pour un ménage de deux adultes !

¹ Présentation de Vie Féminine à Verviers le 6 décembre 2017 lors d'une séance sur la Sécurité sociale du MOC

Or, on l'a vu, notre échantillon est surreprésenté dans le régime des fonctionnaires et sous représenté quant aux indépendants. On sait qu'en moyenne le premier secteur connaît des pensions plus élevées, et le second secteur, des pensions plus basses que la majorité des salariés. Pourtant, le nombre de sondés en difficultés est alarmant.

Si la grande majorité des personnes ayant répondu sont propriétaires et si certaines pensions sont confortables, on peut en tout cas dire que la dualisation entre les pensionnés qui ont une situation financière confortable et ceux qui s'en sortent plus difficilement s'observe de manière importante au sein de notre échantillon.

Plus interpellant encore, le nombre de personnes se déclarant sans capacité d'aide d'un réseau proche, soit financièrement soit matériellement (faire les courses, le jardin, servir d'aidant proche, etc.), est impressionnant. Cette situation appelle des réponses rapides dont le niveau des pensions n'est qu'un élément à côté de l'assurance auto-nomie, du soutien aux services de proximité et de l'accompagnement du volontariat.

Ce sentiment d'isolement, voire d'impasse, conjugué à celui de privation d'une partie de plus en plus nombreuse de la population constitue un ferment très important des populismes. On l'a vu lors de l'analyse des votes pour le Brexit en Grande Bretagne. Il est sans doute aussi présent dans les votes ayant amené des partis d'extrême droite ou séparatistes dans des majorités régionales (Catalogne, Flandre...) ou nationales (Hongrie, Autriche...).

Conclusions de synthèse

- La situation des pensionnés ne s'est pas améliorée depuis 2010, que du contraire. Pour pouvoir mener une vie décente, il manquait environ aux pensionnés 300euros en 2011, ce manque s'élève désormais à 350 euros : une triste continuité que nous ne souhaitons plus observer lors de la prochaine étude ! Près de 30% des ménages sondés sont en-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté et cela touche aussi les fonctionnaires.
- Il ne fait pas bon d'être une femme isolée et non propriétaire, même si certains pensionnés ont encore des charges d'emprunt et que le fait d'être propriétaire engage des coûts spécifiques (pré-compte immobilier, entretiens, réparations, etc.).
- Les pensions ne sont pas que des « coûts ». C'est d'autant plus vrai pour les pensions faibles et moyennes étant directement réinvesties en dépenses courantes. Dès lors, réduire les pensions ou les contenir dans une évolution qui s'éloigne des prix à la consommation c'est amputer le PIB pour bientôt 25% des contributeurs.
- Le sentiment de privation a augmenté d'un sixième en 7 ans.
- 47% des pensionnés n'identifient aucune possibilité d'aide matérielle ni financière dans leur entourage.
- Les coûts de santé en sus du remboursement: 164 euros, soit 10% des revenus. Or, la loi de 1963 visait un système de santé quasi gratuit...
- L'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis 2010 (13%) est supérieure à celui de l'indice santé (10%) et nous avons eu l'effet d'un saut d'index. Cela fait -5% à vie pour les pensions.
- Il faut y ajouter l'effet nul du taxshift pour les pensionnés et le blocage des montants déductibles en regard de hausses de TVA sur l'électricité et autres.
- N'oublions pas non plus que les revenus d'épargne sont drastiquement en baisse depuis la crise financière de 2008. Le besoin d'une pension légale revalorisée et évitant les aléas boursiers s'en ressent d'autant plus.



ET DEMAIN ?

- Les résultats et conclusions sont réalisés sur l'état des revenus des pensionnés actuels. Nombre de décisions récentes et annoncées sur les pensions n'auront un effet que d'ici quelques mois voir quelques années. Nous en avons déjà épluché les tenants et aboutissants dans notre balise n°57 d'avril 2017¹.
- Les réformes qui impacteront les pensions s'accumulent :
 - Non-prise en compte sur base du dernier salaire mais sur le salaire minimum garanti pour les périodes assimilées en chômage (3^e période et bientôt 2^e période), certaines prépensions avant 59 ans et bientôt toutes les RCC (prépensions) ;
 - La suppression de l'unité de carrière a un effet pervers car l'on prend les 45 meilleures années mais pour les chômeurs en fin de carrière (et RCC ?) on prend les premières années de carrière (on ne tient pas compte des périodes assimilées) ;
 - La carrière mixte pour les fonctionnaires impactera les pensions de ceux-ci : les années non nommées seront définitivement soumises au régime salarié, seules les années statutaires bénéficieront du régime fonctionnaire, diminuant ainsi les montants finaux (puisque l'on ne renforce pas de manière générale les régimes salariés/indépendants !) ;
 - Le nouveau système de prise en compte des années d'étude, une fois passée la période de transition, modifiera, à la baisse, la situation des fonctionnaires (outre les enseignants d'autres métiers caractérisés par un parcours professionnel relativement compliqué notamment au début de carrière) ;
 - La pension de survie transformée en allocation de transition pourrait également, à l'avenir, impacter le calcul pension (vu son caractère ambigu entre une pension de survie et une allocation sociale).
- On ne peut encore rien dire sur l'impact de la pension à points n'ayant pas de textes (voir encadré), mais la pension complète de référence est actuellement calculée sur 45 ans (ou 14 040 jours) de carrière. Or, nous n'observons plus réellement de carrière de 45 ans vu le nombre d'années d'étude ou « de tâtonnement ». Mais surtout, dans le système à points, un coefficient d'ajustement sera relatif à l'augmentation de la longévité. Nous pourrions donc aller vers une carrière théorique de plus de 45 ans...

¹ <http://www.eneo.be/balises/communication-et-publications/balises/balises-57.html>

PENSION À POINTS: POINT D'INCERTITUDE !

Le ministre des pensions persiste et signe : malgré un avis négatif de la part du SFP pensions et de l'INASTI sur le projet du nouveau système de «pension légale à points» dans lequel il souhaite incorporer la prise en considération de pénibilités (discussion entre partenaires sociaux par ailleurs à l'arrêt).

En un mot, ce système, largement inspiré du système allemand, consiste à convertir les années de travail en «points» — une année de travail équivaut à «1» point —, qui sera converti ensuite en euros, sur base du salaire moyen de l'année où on prend sa pension, avec la possibilité d'ajustement pour les années ultérieures en fonction des situations économiques ou démographiques.

Le système en question fut recommandé par la Commission de réforme des pensions 2020-2040 (instaurée par le ministre De Croo sous le gouvernement Di Rupo) et a été incorporé dans l'accord gouvernemental Michel.

Outre la complexité et le coût supplémentaire d'une telle mesure, le principal argument avancé par les organismes publics en défaveur du système, est que celui-ci est particulièrement incertain au niveau des bénéficiaires. En effet, le montant - c'est-à-dire la valeur monétaire de point - peut être variable tout au long de la durée de retraite. Autrement dit, même si les valeurs de points sont fixées en tant que tel, cette « rigidité » peut être à tout moment mise en cause une fois les points convertis en montant.

Il s'agit ici de la remise en cause — sans le dire — du principe de «prestation définie »: le montant dont on bénéficie est connu d'avance. Principe tout aussi crucial que celui de «répartition». Le système à points tel qu'il est proposé aujourd'hui sera sans doute « simple » pour apporter des ajustements budgétaires (la loi de financement de la sécurité sociale a été d'ailleurs modifiée dans ce sens) . Cela risque d'être compliqué de mener une vie décente une fois pensionné.

Et saviez-vous que, selon le Panorama des pensions rédigé par l'OCDE¹, le taux de remplacement des pensions en Allemagne — le pays qui adopte ce fameux système à points pour lequel le ministre des pensions ne cache pas son admiration² —, est encore plus bas que celui observé en Belgique ? Pourquoi prendre exemple sur un pays où la situation est encore moins performante qu'en Belgique ? La question mérite d'être posée...

Présentation de notre système à point sur le site internet d'Énéo en format "pdf": <http://bit.ly/2mODj3s>

DES RÈGLES D'OR À DÉFENDRE

Nous ne disposons pas actuellement de condensé actualisé de nos revendications pensions. Les revendications plus concrètes et approfondies sur les pensions et les autres thèmes — santé, mobilité, volontariat, logement, etc. — seront élaborées de manière transversale en vue des élections (fédérales, régionales et européennes) de 2019. Nous nous contentons dès lors de nous limiter à présenter les « règles d'or » d'Énéo en matière de pensions :

- Exigence d'un refinancement de la sécurité sociale via une Cotisation Sociale Généralisée (limiter aussi tous les statuts qui sont exemptés de cotisations et supprimer les plafonds de cotisations là où ils existent) ;
- Gestion globale des pensions dans la Sécu et non en silo sur chaque financement distinct ;
- Renforcement de la pension légale à hauteur du coût moyen des Maisons de Repos/de Soins: 1500 € net mensuels ;
- Maintien de la prise en compte de périodes assimilées, même si on peut discuter de certaines périodes mais alors avec évaluation de l'impact surtout pour les femmes ;
- Pas de développement du 2^e pilier au détriment des pensions légales (assurances groupes et fonds de pension) et même diminution des avantages fiscaux et sociaux de manière dégressive (à partir d'un montant de salaire à définir pour renforcer la pension légale à hauteur de 1,2 Milliards sur les 2,4 d'exemption). Il faudrait davantage de transparence par rapport aux frais perçus par les organismes assureurs et aux réglementations ;
- Maintien du 3^e pilier parce qu'il est accessible aussi à ceux qui n'ont pas accès au 2^e ;
- Pas de pensions à points dans le cadre du projet actuel ;
- Pas de report de l'âge de la pension sans adaptation sérieuse des fins de carrières et sans accord sur les métiers pénibles.

N'oublions pas d'autres revendications connexes sur les prix à la consommation et surtout en matière de santé qui doit être à la portée de tous. Il s'agit d'ailleurs de la base de la Loi de 1963 qui prévoyait une santé gratuite...

Pensionnés d'aujourd'hui et de demain

Les pensionnés d'aujourd'hui « ne sont » touchés dans le cadre de toutes ces modifications que par :

- Le saut d'index ;
- la faiblesse des pensions légales ;
- le blocage de l'index pour les forfaits déductibles.

Mais demain, les pensions de leurs enfants seront :

- plus faibles vu les manques d'assimilation de périodes non prestées au travail ;
- plus aléatoires vu le système à points et les modifications successives ;
- plus tardives en fonction du système d'unité de carrière et de la prise en compte à l'avenir via un coefficient en phase avec l'allongement de l'espérance de vie.

La question de l'évolution du système de pensions pour les générations futures doit donc aussi interpellier les pensionnés actuels. La solidarité intrafamiliale qui, depuis de nombreuses années, fait que les personnes au travail aident leurs parents âgés, risque de s'inverser.

Hélène Eraly (Chargée d'étude)
Kusuto Naïto (Coordinateur du service Pension)
Philippe Andrianne (Secrétaire politique)

Merci à CSC Senior, Vie Féminine et Équipe Populaire pour leur collaboration



Pour plus d'informations:

<http://www.oecd.org/pensions/oecd-pensions-at-a-glance-19991363.htm>

<http://www.dhnet.be/actu/economie/pension-a-points-comment-la-calculer-t-on-59522b55cd706e263e7a48a1>

Numéro

60

Journal des cadres locaux, régionaux et
fédéraux d'Énéo, mouvement social des aînés.

Énéo est le mouvement des aînés
de la Mutualité chrétienne.



ÉDITEUR RESPONSABLE
Éric Olbregts

chaussée de Haect 579
BP 40 1031 Bruxelles
www.eneo.be
info@eneo.be

AUTEURS
Francis Delpérée
Hélène Eraly
Philippe Andrianne
Kusuto Naito

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Claire Verhamme

MISE EN PAGE
Chris Vanderpooten

En partenariat



Avec le soutien de

